



REPUBLIQUE TUNISIENNE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA
PECHE (MARHP)

TUNISIA EMERGENCY FOOD CRISIS RESPONSE PROJECT

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Document préparé par l'Office des Céréales
Et mis à jour à l'occasion du deuxième financement additionnel

Version mise à jour
Le 27 Juin 2024

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES ACRONYMES	3
1. INTRODUCTION.....	4
1.1. Contexte.....	4
1.2. Etat du projet parent	6
1.3. Objectif de développement du projet	7
1.4. Descriptif du financement additionnel	7
2. OBJECTIFS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	11
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	12
3.1. Identification des parties prenantes	12
3.1.1. Méthodologie.....	12
3.1.2. Parties touchées.....	12
3.1.3. Autres parties concernées	12
3.1.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	17
3.2. Analyse des parties prenantes.....	18
4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	23
4.1. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.....	23
4.2. Résumé des modalités de mobilisation des parties prenantes	28
4.2.1. Planification des modalités de mobilisation des parties prenantes.....	28
4.2.2. Stratégie pour la diffusion de l'information.....	28
4.2.3. Stratégie pour la consultation des parties prenantes	30
4.2.4. Plan des consultations à court terme.....	33
4.3. Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables.....	34
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	34
6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	36
7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS	38
7.1. Aperçu du suivi du PMPP et de l'établissement des rapports	38
7.2. Indicateurs de suivi	39
7.3. Etablissement et diffusion des rapports	40
ANNEXES	41
A1. Formulaire de plainte	42
A2. Registre de suivi des plaintes.....	43
A3. Procès-verbaux des réunions de consultation.....	44

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Résumé des mesures de réforme de la chaîne de valeur des céréales et des économies associées</i>	5
<i>Tableau 2: Stratégies globales pour gérer les parties prenantes</i>	19
<i>Tableau 3: Synthèse de l'analyse des parties prenantes</i>	20
<i>Tableau 4: Synthèse des réunions de consultations des parties prenantes</i>	24
<i>Tableau 5: Stratégie de diffusion des informations</i>	29
<i>Tableau 6: Stratégie de consultation des parties prenantes à adopter pour le projet</i>	31
<i>Tableau 7: Stratégie de consultation des parties prenantes</i>	32
<i>Tableau 9: Planning des consultations à court terme</i>	33
<i>Tableau 8: Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables</i>	34
<i>Tableau 10 : Budget pour la mise en œuvre du PMPP</i>	35
<i>Tableau 11:Description du Mécanisme de Gestion des Plaintes</i>	36
<i>Tableau 12: Indicateurs de suivi du PMPP</i>	39

LISTE DES ACRONYMES

BM	: Banque Mondiale
CCDR	: Rapport national sur le climat et le développement
E&S	: Environnemental et Social
FA#1	: Premier financement additionnel
FA#2	: Deuxième financement additionnel
GT	: Gouvernement Tunisien
MARHP	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	: Norme Environnementale et Sociale
OC	: Office des Céréales
PAD	: Project Appraisal Document
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGM	: Plan de Gestion de main d'œuvre
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PPs	: Parties Prenantes
SGES	: Système de Gestion Environnementale et Sociale
SST	: Santé et Sécurité au Travail
UGP	: Unité de Gestion du Projet

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

Une sécheresse exceptionnelle exacerbée par le changement climatique a dramatiquement affecté la production céréalière de la Tunisie en 2023. Même si l'on considère que la "nouvelle norme" est la réduction des précipitations sous l'impact actuel du changement climatique en Tunisie, l'année 2023 se distingue par un manque de précipitations et une chaleur excessive. Pour la quatrième année consécutive, des précipitations inférieures à la moyenne et une chaleur extrême se sont combinées pour compromettre de manière dramatique la production céréalière de la Tunisie en 2022/23. L'Office des Céréales a collecté moins de la moitié des quantités de blé dur en 2023 par rapport à la moyenne des années de sécheresse 2020-22 et deux tiers de moins que lors d'une année sans sécheresse (comme 2019), et presque pas d'orge (1,3 pour cent de la moyenne des années de sécheresse). Par conséquent, les besoins mensuels moyens d'importation de céréales ont explosé (100 000 TM/mois pour le blé dur et 100 000 TM/mois pour l'orge, actuellement estimés à 48 millions USD/mois pour le blé dur et 28 millions USD/mois pour l'orge). Les précipitations de l'automne 2023, qui sont essentielles pour la campagne de production céréalière 2023/24, ont été nettement inférieures au niveau requis. Le mois de novembre 2023 a également été le mois de novembre le plus chaud en Tunisie depuis 1950. La tendance pourrait donc se poursuivre en 2024, avec une production céréalière encore réduite par rapport aux années précédant la sécheresse.

Le secteur céréalier tunisien est confronté à de multiples vulnérabilités essentiellement induites par des chocs externes récurrents, y compris le choc du marché de 2022 et le choc climatique actuel. La performance économique de la Tunisie s'est ralentie depuis 2011. La situation socio-économique difficile de la Tunisie est en partie due aux effets de la crise économique intérieure et à l'inflation des prix suite à la pandémie de Covid-19, ainsi qu'à l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a conduit à la déstabilisation des marchés céréaliers internationaux en 2022/2023. Les subventions font partie de la stratégie de sécurité alimentaire de la Tunisie, les principales responsabilités pour les céréales étant dévolues à l'Office des Céréales (OC) et à la Caisse Générale de Compensation (CGC).

Sur la période allant de juillet 2023 à juin 2024, l'Office des céréales est confronté à un déficit financier d'environ 522 millions de dollars US en raison de la très faible récolte locale de blé dur et d'orge. Au cours de l'Année Fiscale 2022 de la Banque mondiale, les partenaires au développement, y compris la Banque, ont fourni un soutien d'urgence pour préserver la sécurité alimentaire de la Tunisie en réponse au choc du marché déclenché par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la forte augmentation de la facture des importations de céréales de la Tunisie qui s'en est suivie. Ces financements ont principalement été décaissés en 2022, mais une petite partie a été décaissée depuis juillet 2023 et contribue ainsi à atténuer l'impact de la sécheresse. Les besoins actuels de financement d'urgence de l'Office des Céréales reflètent les conséquences de l'extrême sécheresse sur la production céréalière nationale (voir le Tableau 2 ci-dessous). Dans un contexte macro-budgétaire tendu, le gouvernement de la Tunisie a un besoin urgent de soutien financier pour protéger les consommateurs vulnérables et les actifs productifs des petits agriculteurs contre la sécheresse, pour maintenir la sécurité alimentaire nationale et pour éviter d'éventuels troubles sociaux.

Au-delà des besoins d'urgence, pour remédier aux défaillances du marché dans le secteur agricole et aux vulnérabilités climatiques et financières de la chaîne de valeur des céréales, le gouvernement met en œuvre une série de mesures qui conduiront à un secteur plus durable et à des économies budgétaires substantielles de l'ordre de 400 à 600 millions de dollars par an. Depuis l'approbation du projet parent, le gouvernement travaille sur une nouvelle stratégie pour le secteur céréalier ainsi que sur des réformes et d'autres mesures d'accompagnement visant à (a) stimuler la production céréalière nationale, (b) réduire les pertes et gaspillages alimentaires (FLW) et la fraude associée, (c) augmenter

la valeur ajoutée pour la chaîne de valeur céréalière, (d) gérer les risques de production, en particulier ceux résultant de la sécheresse, et (e) réduire les besoins de financement de l'OC. Un plan de réforme solide et efficace est en cours de mise en œuvre (cf. Tableau 1 ci-dessous), qui a déjà permis l'adoption de six mesures de réforme significatives, fournissant ainsi une base solide aux partenaires techniques et financiers (PTF) pour aller de l'avant avec un appui supplémentaire au secteur.

Tableau 1: Résumé des mesures de réforme de la chaîne de valeur des céréales et des économies associées

#	Mesures de réforme	Objectifs poursuivis ¹	Chronologie	Impact fiscal (millions de dollars US/an)	Estimation de la réduction de la fraude* (millions de USD/an)
1	Augmentation du prix à la production du blé tendre, du blé dur et de l'orge	A	Approuvé (décret présidentiel)	-	
2	Libéralisation des importations d'orge	C - E	Approuvé (décision MAWRF)	72	
3	Augmentation du prix de vente de l'orge de l'OC	B - E	Approuvé (décision conjointe du MAWRF et du MCED)	108	
4	Renforcement de la compensation des pertes (FIDAC) ²	A - D	Approuvé (loi fiscale 2024)	-	
5	Amélioration de l'accès au crédit saisonnier pour les producteurs de céréales	A	Approuvé (loi fiscale 2024)	-	
6	Taxation compensatoire des entreprises commerciales et industrielles bénéficiant de la subvention sur la farine de pâtisserie (PS-7)	E	Approuvé (loi fiscale 2024)	70	
7	Suivi numérique des circuits de distribution du blé dur	B - E	La décision doit encore être publiée (MCED)	-	100
8	Augmentation de 7% du taux d'extraction de la farine ordinaire (PS)	B - E	Retour d'information positif sur l'essai de fabrication de pain et examen de la décision par le Conseil des ministres	34	72
9	Libéralisation des importations de blé tendre pour la transformation industrielle de la farine pâtissière (PS-7)	C - E	Le Conseil des ministres examinera le projet de décision	120	
Total				404	172
				576	

Le plan de réforme comprend neuf mesures, dont six ont déjà été mises en œuvre depuis l'approbation du Projet Parent. Les réformes n°1, n°4 et n°5 déjà adoptées soutiennent les agriculteurs et favorisent

¹ **Objectifs** : (A) augmenter la production nationale de céréales ; (B) réduire les pertes post-récolte et l'utilisation impropre/illégale ; (C) augmenter la valeur ajoutée ; (D) gérer les risques ; et (E) réduire les besoins budgétaires de l'OC.

² FIDAC (*Fonds d'Indemnisation des Dommages Agricoles causés par les Calamités naturelles*) : Fonds d'indemnisation des dommages agricoles causés par les calamités naturelles : Fonds d'indemnisation des agriculteurs en cas de catastrophe naturelle, y compris la sécheresse.

la production nationale, car cela est essentiel pour minimiser les importations de l'OC, réduire le déficit commercial agricole et économiser sur les devises. D'autres réformes déjà adoptées, telles que les réformes n°2, n°3 et n°6, visent à remédier aux défaillances du marché, à ouvrir le commerce des céréales aux opérateurs du secteur privé ou à réduire les distorsions, ouvrant ainsi la voie à une plus grande libéralisation des échanges. L'adoption de deux mesures de réforme supplémentaires fait partie du dialogue politique sectoriel avec le gouvernement tunisien et est attendue prochainement : il s'agit de mesures visant à améliorer la gouvernance du secteur, ce qui est essentiel pour rationaliser les régimes de subventions actuels à travers la différenciation des produits (la réforme n°8 différencie la farine panifiable hautement subventionnée appelée PS de farine pâtissière dite PS-7) et meilleure maîtrise des circuits de distribution (#7) ; ces mesures ont déjà été accompagnées par l'achèvement récent par le gouvernement tunisien en décembre 2023 d'un inventaire géoréférencé de toutes les boulangeries en Tunisie comme « classées » (accédant donc aux quotas de farine PS) ou « modernes » (travaillant avec de la farine PS-7). Une autre réforme à fort impact (#9) visant à ouvrir les importations de blé tendre au secteur privé sera mise en œuvre progressivement à moyen terme afin d'atténuer les impacts sur les consommateurs.

1.2. Etat du projet parent

Le projet parent (Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire - P179010), a été approuvé par le conseil d'administration de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) le 28 juin 2022, et déclaré en vigueur à partir du 24 août 2022. Le financement du prêt de la BIRD, d'un montant de 130 millions de dollars américains, faisait partie d'une réponse coordonnée des PTF pour garantir l'achat de céréales et soutenir les producteurs touchés par les perturbations du marché suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. À cet égard, le projet a développé des synergies avec d'autres interventions de PTF (telles que la préparation de réformes pour le secteur céréalier, la gestion du stockage des céréales et l'amélioration des installations). L'objectif de développement du projet (ODP) est "de garantir à court terme l'approvisionnement en (i) intrants agricoles pour les agriculteurs afin d'assurer la prochaine saison de culture et la poursuite de la production laitière et (ii) en blé pour un accès ininterrompu au pain pour les ménages pauvres et vulnérables ; et de renforcer la résilience de la Tunisie aux crises alimentaires en préparant le terrain pour les réformes de la chaîne de valeur des céréales". La date de clôture du projet est le 30 juin 2025.

Le projet parent s'articule autour des éléments suivants :

- a) **Composante 1 - Soutien d'urgence aux agriculteurs (60 millions de dollars).** Cette composante vise à atténuer l'impact de l'augmentation des coûts des intrants agricoles sur les coûts de production des petits producteurs laitiers et céréaliers. Le projet a financé : (i) l'importation d'orge à hauteur de 61.444 tonnes (T) comme aliment pour la poursuite de la production laitière au cours de l'année civile 2022, et (ii) l'accès à des semences améliorées et résistantes au climat pour les petits producteurs de blé dur afin de sécuriser la saison de plantation de l'automne 2022, à hauteur de 34.655 T.
- b) **Composante 2 - Achat d'urgence de blé pour la sécurité alimentaire (60 millions de dollars).** Cette composante vise à sécuriser les achats de blé tendre afin d'éviter les ruptures d'approvisionnement en pain. Il a financé l'achat de 160.099 tonnes de blé tendre au cours de l'année civile 2022 (ce qui équivaut à près d'un mois et demi de consommation intérieure).
- c) **Composante 3 - Amélioration de la résilience aux chocs de sécurité alimentaire et gestion de projet (10 millions de dollars).** Cette composante vise à remédier aux faiblesses structurelles de la chaîne de valeur des céréales et aux distorsions introduites par le soutien public aux producteurs et aux consommateurs. Elle a permis d'identifier des options de réforme pour

favoriser la sécurité alimentaire nationale et apporte un soutien aux réformes supplémentaires qui seront nécessaires en ce qui concerne les incitations pour les producteurs nationaux, la libéralisation du commerce des céréales et les subventions alimentaires.

Le 14 avril 2023, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a conclu un accord administratif avec la Banque mondiale pour fournir un financement additionnel. Ce premier financement additionnel (FA#1) d'un montant de 11.161.905 USD a été affecté à l'achat d'environ 25.000 tonnes de blé dur. L'accord de subvention correspondant a été signé le 8 septembre 2023 et le FA#1 a été déclaré en vigueur le 3 janvier 2024, suite à la signature de l'accord subsidiaire entre le Ministère des Finances et l'OC.

1.3. Objectif de développement du projet

L'Objectif de développement du projet actuel reste inchangé en substance, avec des ajustements mineurs pour tenir compte du fait que le FA#2 couvrira trois campagnes de production de céréales et se concentrera également sur les produits à base de blé autres que le pain (changements en *italiques*), à savoir: (a) assurer, à court terme, la fourniture (i) d'intrants agricoles aux agriculteurs pour assurer les prochaines *saisons* de culture et pour poursuivre la production laitière, et (ii) de blé pour un accès ininterrompu au pain *et à d'autres produits céréaliers* pour les ménages pauvres et vulnérables ; et (b) renforcer la résilience de la Tunisie aux crises alimentaires en préparant le terrain pour les réformes de la chaîne de valeur des céréales.

1.4. Descriptif du financement additionnel

La proposition FA#2 comprendra (a) des activités visant à renforcer la résilience climatique et à atténuer l'impact des sécheresses successives et à assurer les trois prochaines récoltes grâce à des mesures d'adaptation, notamment l'approvisionnement en orge pour l'alimentation animale et l'amélioration de l'accès des petits exploitants à la production de semences résistantes à la sécheresse et à la chaleur, (b) un appui à court terme pour les importations de blé pour faire face à la sécheresse sans précédent dans un contexte macro-budgétaire serré, et (c) des activités supplémentaires pour accroître la résilience des producteurs de céréales au changement climatique et au stress hydrique, telles que l'amélioration de la communication sur les technologies résistantes au climat, l'amélioration de la connaissance du secteur céréalier, en particulier les aspects clés liés aux vulnérabilités à l'augmentation de la sécheresse et des températures, et la numérisation des processus clés pour rationaliser les opérations et s'adapter aux conditions climatiques erratiques, en particulier dans le secteur des semences. La proposition FA#2 nécessitera une extension de 18 mois de la date de clôture du projet. En particulier, un soutien est nécessaire au cours des trois prochaines campagnes de production de semences afin d'atténuer l'impact des sécheresses répétées. Le gouvernement tunisien a également entamé un dialogue sur la poursuite de l'appui aux petits exploitants agricoles afin de renforcer la résilience du secteur face au changement climatique et aux perturbations du marché, conformément aux conclusions du CCDR de la Tunisie et du Global Challenge Program de la Banque mondiale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le FA#2 continuera à trouver un équilibre entre le soutien aux petits exploitants céréaliers et laitiers (Composante 1) et le financement des importations de blé pour la sécurité alimentaire à court terme (Composante 2). La composante 3 couvrira des activités supplémentaires de moyen terme visant à renforcer la résilience des secteurs céréalier et laitier.

Le FA#2 bénéficiera principalement aux petits exploitants agricoles qui sont affectés par les impacts de la sécheresse et maintiendra l'accès au pain et aux autres produits à base de blé pour les segments les plus vulnérables de la population tunisienne. FA#2 fournira du blé pour assurer environ 7 semaines de consommation nationale et permettra à la population vulnérable d'avoir accès au pain et à d'autres produits à base de blé (pâtes et couscous) à une période sensible avant la récolte

nationale de céréales de 2024. L'approvisionnement en orge pour l'alimentation animale (environ 10 semaines) dans le cadre du FA#2 est une mesure d'adaptation essentielle pour les producteurs laitiers touchés par le manque de ressources en fourrage vert en raison de la sécheresse ; cette mesure sera accompagnée de conseils aux agriculteurs sur les meilleures pratiques d'alimentation du bétail afin d'augmenter la productivité des animaux et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le FA#2 s'assurera également que le potentiel génétique des variétés locales (céréales et légumineuses) est maintenu face à la sécheresse récurrente et fournira suffisamment de semences adaptées au climat pour qu'elles soient facilement disponibles et accessibles aux agriculteurs pour trois campagnes agricoles consécutives ; cette activité sera également accompagnée de conseils aux agriculteurs sur les pratiques agronomiques intelligentes pour la rotation des cultures afin d'augmenter la productivité, de réduire les besoins en engrais et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Le mécanisme de suivi et d'évaluation du projet parent a souffert d'un retard initial de mise en place, mais il est maintenant bien établi et a donné de bons résultats en ce qui concerne le ciblage des petits exploitants bénéficiaires.

Composante 1 : Appui d'urgence aux agriculteurs (145 millions de dollars)

Cette composante visera à atténuer l'impact de la sécheresse sur les petits producteurs laitiers et céréaliers et à accroître leur résilience au changement climatique. Le FA#2 financera : (a) l'importation temporaire d'orge comme aliment pour soutenir la production laitière puisque la production locale d'aliments pour animaux a été dramatiquement affectée par la sécheresse (l'alimentation est le principal poste de coût de production représentant plus de 50 pour cent des coûts de production laitière), et (b) l'accès à des semences améliorées, résistantes à la sécheresse et à la chaleur pour les petits producteurs de céréales afin d'assurer les trois prochaines saisons de plantation 2024/25, 2025/26 et 2026/27. L'appui à la production de semences couvrira non seulement les semences de blé, mais aussi les semences de légumineuses ; à cet égard, les rotations entre le blé et les cultures de légumineuses seront encouragées, car elles sont bénéfiques pour la fertilité des sols et ont un potentiel important d'amélioration de la productivité, en particulier dans le contexte de conditions climatiques défavorables, et contribuent à l'atténuation du changement climatique en augmentant la séquestration du carbone et en réduisant les besoins en engrais azotés.

Sous-composante 1.1 – Approvisionnement des petits producteurs laitiers en orge (70 millions de dollars) : Le FA#2 financera une quantité estimée à 250.000 T d'orge pour la production laitière des petits exploitants au cours du deuxième trimestre de l'année civile 2024. La production laitière est un élément important de l'économie rurale et une source essentielle de revenus pour les petits exploitants, les produits laitiers contribuant également à l'apport en protéines des ménages. Pour nourrir leur bétail, les producteurs laitiers dépendent de leur propre production de fourrage et des zones de pâturage ouvertes. Mais les ressources en fourrage ont été considérablement réduites en raison de la sécheresse, ce qui signifie que de nombreux bovins risquent de mourir de faim et qu'il existe des risques accrus de surpâturage et de dégradation des sols dans les zones où la production de fourrage est limitée. Un bétail sain et productif est source de revenus, d'emplois et de nutrition, et il est donc essentiel pour accroître la résilience face au changement climatique et à d'autres crises. Par conséquent, pour maintenir et accroître la résilience à long terme, les agriculteurs doivent nourrir leur bétail de manière adéquate. Pour ce faire, ils doivent acheter de l'orge supplémentaire afin d'assurer la productivité requise et de réaliser des excédents commercialisables. L'orge achetée dans le cadre du FA#2 couvrira environ 10 semaines de besoins en alimentation animale des producteurs laitiers afin de compenser le manque de fourrage et la récolte nationale d'orge à venir en 2024, qui pourrait se situer à un niveau minimal. Au moins 200.000 petits producteurs laitiers devraient bénéficier de l'orge fournie dans le cadre du FA#2.

Sous-composante 1.2 - Soutenir l'accès aux semences améliorées (75 millions de dollars) : Le FA#2 aidera à couvrir les besoins des agriculteurs pour les trois prochaines saisons de plantation (2024/25,

2025/26, et 2026/27), pour un total de 120.000T de semences certifiées résistantes à la sécheresse et à la chaleur. Cette activité bénéficiera à environ 25.000 ménages de petits producteurs de céréales (environ 125.000 personnes). En conséquence, on s'attend à ce que la superficie plantée avec des semences certifiées par les petits exploitants agricoles passe à 30 pour cent à la clôture du projet par rapport à la situation de référence de base de 17 pour cent en 2022. Cela renforcera la sécurité alimentaire et la résilience à moyen terme au changement climatique et atténuera également l'exode rural induit par le climat.

Le FA#2 financera la fourniture de semences certifiées pour faire face aux conditions climatiques, avec trois objectifs : (a) fournir des quantités adéquates de semences certifiées résistantes à la sécheresse et à la chaleur aux producteurs ; (b) soutenir les pratiques intelligentes face au climat par le biais de l'assistance technique (voir encadré 2) ; et (c) préserver le capital génétique des semences de la Tunisie, qui est sous pression dans le contexte du changement climatique. L'appui au plan semencier dans le cadre de la sous-composante 1.2 sera accompagné des activités suivantes financées par la Composante 3 : (a) une campagne de communication destinée aux producteurs ciblés sur les avantages et les modalités de l'utilisation de semences certifiées et de la pratique de techniques intelligentes face au climat, y compris la rotation des cultures, l'amélioration de la gestion de l'eau, la réduction des pertes de récoltes et des déchets (voir encadré 2) ; (b) l'appui à la numérisation du système de distribution tout au long de la chaîne de valeur des semences pour rationaliser les opérations ; et (c) la construction d'une unité de conditionnement de semences d'orge pour améliorer la commercialisation et réduire le gaspillage et les pertes alimentaires dans les locaux de l'OC à Dahmani, y compris des petits travaux de génie civil et l'achat et l'installation d'équipements.

L'accès aux semences pour les trois prochaines saisons de plantation de blé répondra aux préoccupations des producteurs de céréales qui font face à des conditions climatiques défavorables.

La sécheresse est un risque pour la production de semences ; cependant, les multiplicateurs de semences en Tunisie sont depuis longtemps encouragés à investir dans des systèmes d'irrigation pour sécuriser la production et ont accès au programme d'assistance du MARHP. A partir de la saison 2024/25, la disponibilité de semences de blé certifiées sera un problème critique car la récolte de 2024 pourrait également ne pas fournir suffisamment de semences résistantes à la sécheresse et à la chaleur. Les coopératives et entreprises semencières sont confrontées à des difficultés de financement pour l'achat de semences dans le contexte défavorable actuel et dépendent fortement de l'OC pour le préfinancement de l'achat de semences certifiées. Le FA#2 aidera l'OC à acheter des semences de blé multipliées par les producteurs de semences et à financer leur nettoyage, leur triage et leur conditionnement (préparation de semences certifiées), ainsi que leur distribution à des prix subventionnés aux petits agriculteurs par l'intermédiaire de ses points mandatés. Le FA#2 aidera également l'OC à financer la production de semences de légumineuses intelligentes sur le plan climatique pendant trois campagnes agricoles consécutives et à promouvoir la rotation des cultures en tant que pratique agronomique intelligente sur le plan climatique.

Les mécanismes d'allocation existants pour les semences de blé certifiées et pour l'orge fourragère garantiront l'accessibilité aux petits exploitants, qui sont les principaux fournisseurs de céréales et de produits laitiers en Tunisie. L'OC, en liaison avec les directions régionales du MARHP, suit de près l'allocation et la vente des semences et de l'orge, et un mécanisme de réclamation est en place pour signaler les pénuries et les allocations excessives (par exemple, l'achat par de grands producteurs au-delà des quantités plafonnées). Le FA#2 appuiera des visites supplémentaires sur le terrain par le personnel central de l'OC en vue de superviser la disponibilité et l'accessibilité des semences et de l'orge pour les petits exploitants agricoles (y compris les femmes) et renforcer le suivi tout au long de la chaîne de distribution. Ces visites seront complétées par des enquêtes supplémentaires (financées dans le cadre de la composante 3) visant à recueillir les opinions des agriculteurs afin d'informer le plan de suivi et d'évaluation et de signaler tout problème de disponibilité ou toute réclamation dans

le cadre du mécanisme de gestion des risques mis en place. Le suivi et les enquêtes de l'OC fourniront des données ventilées par genre, y compris le nombre d'exploitations agricoles dirigées par des femmes qui ont eu accès à de l'orge et à des semences certifiées.

Composante 2 : Achat d'urgence de blé pour la sécurité alimentaire (155 millions de dollars)

La composante 2 a pour but de sécuriser les achats de blé et à compenser la réduction de la production locale due au changement climatique afin d'éviter une rupture d'approvisionnement essentielle à la fourniture de pain et d'autres produits céréaliers, à partir du deuxième trimestre de l'année civile 2024. Elle financera l'achat d'environ 352.000 tonnes de blé (blé dur et blé tendre selon les besoins), soit l'équivalent de près de 7 semaines de consommation nationale de blé (la quantité finale dépendra des prix et d'autres conditions permettant de sécuriser les commandes et les contrats dans un contexte où les conditions de marché sont difficiles à anticiper). La composante 2 permettra de sécuriser l'approvisionnement en blé afin d'éviter toute interruption de la fourniture de pain et d'autres produits céréaliers (pâtes et couscous) sur le marché intérieur et son impact direct sur les populations vulnérables. Si d'autres PTF décidaient d'augmenter leur soutien aux importations de blé, ce soutien pourrait être utilisé pour reconstituer les stocks stratégiques jusqu'à la quantité minimale requise de deux mois de consommation ou 400.000 tonnes. Il n'y a pas de risque d'accumulation ou de sur-approvisionnement qui exercerait une pression sur le marché du blé puisque les stocks stratégiques de sécurité de la Tunisie sont actuellement épuisés.

Les achats de blé contribueront à garantir la disponibilité de pain et d'autres produits à base de blé à des prix abordables, essentiels à l'alimentation des ménages vulnérables, et à renforcer ainsi leur résilience. Garantir un accès continu au pain et à d'autres produits céréaliers est essentiel pour les ménages vulnérables qui dépendent de leur approvisionnement en pain à bas prix comme principale denrée alimentaire à un moment où leur pouvoir d'achat diminue en raison de l'inflation. Il s'agit également d'un élément clé pour préserver la stabilité sociale et la résilience climatique. En garantissant la disponibilité et l'accessibilité du blé, les ménages vulnérables seront mieux équipés pour faire face et répondre aux événements défavorables, tels que les futures sécheresses liées au climat. Une population en meilleure santé et bénéficiant d'une plus grande sécurité alimentaire est mieux placée pour faire face aux risques climatiques. Il en résultera également une réduction de la pression migratoire induite par le climat dans les zones rurales. Le ciblage des ménages vulnérables est une segmentation intégrée du marché. En effet, il existe une segmentation de facto du marché selon laquelle la farine de blé subventionnée est utilisée pour produire du pain d'une qualité spécifique à un prix subventionné, la "baguette" et le "Gros pain" ; d'autres types de pain (de meilleure qualité) consommés par des catégories de consommateurs plus aisés ne peuvent pas être produits avec de la farine de blé PS subventionnée (ou dans des proportions limitées), et leur prix n'est pas réglementé. L'Enquête nationale sur la consommation du budget et le niveau de vie des ménages (EBNCV) 2021 indique que le « gros pain » est davantage consommé par les ménages les plus pauvres.

Composante 3 : Amélioration de la résilience aux chocs de sécurité alimentaire et de la gestion des projets (0 million d'USD)

La composante 3 continuera à appuyer la supervision et la coordination du projet. Dans le cadre de la gestion du projet, les activités de suivi et d'évaluation (S&E) comprendront le financement d'enquêtes ciblées pour suivre des activités telles que la fourniture de semences et d'orge aux petits exploitants agricoles dans le cadre de la composante1, et la disponibilité et l'accessibilité du pain et d'autres produits à base de blé pour les ménages pauvres et vulnérables dans le cadre de la composante 2. La composante 3 soutiendra également l'achèvement de cinq études lancées dans le cadre du projet parent.

La composante 3 sera restructurée pour traiter de la résilience climatique en utilisant les fonds disponibles (8,1 millions de dollars). En plus du coût de la gestion du projet et des études stratégiques

en cours, la composante 3 inclura un soutien aux activités suivantes en utilisant des fonds qui ne sont pas encore programmés dans le cadre du projet parent : (a) *vulgarisation et communication (0,5 million de dollars)* ciblant les parties prenantes dans des domaines thématiques sélectionnés : agriculteurs (avantages des semences améliorées résistantes à la sécheresse et à la chaleur, rotations céréales-légumineuses, gestion des risques agricoles et cartographie de la vulnérabilité climatique, y compris le développement de stratégies de réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience climatique, pratiques améliorées d'alimentation du bétail, etc.), les acteurs de la chaîne de valeur (programme de réforme et mesures d'accompagnement) et le grand public (qualité du pain, réduction des pertes et des déchets) ; (b) *amélioration de la connaissance du secteur (3,5 million de dollars)* : soutien à la création d'une base de données complète pour la chaîne de valeur des céréales en complément de la préparation du recensement agricole en cours, et renforcement du système national de statistiques agricoles dans le cadre de l'initiative 50X2030 menée avec l'assistance technique de la Banque mondiale pour améliorer les bases de données agricoles ; (c) appui à la *numérisation (2,0 million de dollars)* : mise en place d'un système numérique pour la chaîne de valeur des semences en complément d'un financement de la CNUCED, et mise en place d'une plateforme numérique pour la traçabilité du circuit de distribution du blé dur ; (d) *Construction d'une unité de conditionnement de semences d'orge (2,0 million de dollars)* afin de démarrer la production de semences d'orge intelligentes face au climat en Tunisie et de réduire les pertes et gaspillages alimentaires et d'améliorer la commercialisation ; et (e) d'autres activités (0,1 million de dollars) : soutien à la structuration de la chaîne de valeur des semences de légumineuses pour améliorer la séquestration du carbone dans le sol et réduire l'utilisation de l'azote, et diverses activités de formation telles que l'utilisation et le réglage des machines agricoles pour la production de céréales et une récolte efficace.

2. OBJECTIFS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

Le plan de mobilisation des parties prenantes permet de :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra l'OC qui sera l'agence principale de mise en œuvre du Projet de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties intéressées pertinentes au projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.
- Doter les parties intéressées pertinentes de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et mettre en place un dispositif permettant d'y répondre et de les gérer.

La présente mise à jour du PMPP du PRUSA vise à renforcer l'engagement pour la mise en œuvre du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, à l'occasion du deuxième financement additionnel. Conformément au Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du PRUSA, cette mise à jour prend en compte le besoin d'élargissement des consultations et la concertation avec les acteurs clés associés aux activités supplémentaires du deuxième financement additionnel.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

3.1. Identification des parties prenantes

3.1.1. Méthodologie

Dans cette approche d'analyse, les parties prenantes, identifiées non seulement dans le cadre du projet principal mais également lors du financement additionnel, peuvent être regroupées selon les trois catégories suivantes :

- **Parties touchées par le projet** : personnes, groupes et autres entités dans la zone d'influence du projet qui sont directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles de subir des changements liés au projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion
- **Autres parties concernées** : désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels.
- **Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables** : personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou davantage désavantagées par le (s) projet (s) par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans la consultation et la prise de décision liées au processus associé au projet.

3.1.2. Parties touchées

Les parties touchées renferment notamment :

- **La population, tunisienne et non tunisienne** : Toute la population est considérée comme partie touchée, y compris la population tunisienne et non tunisienne et les populations déplacées (les immigrants, les réfugiés, étudiants étrangers) ;
- **Les agriculteurs-éleveurs** : L'élevage tunisien repose fortement sur l'importation de matières premières entrant dans la composition de l'alimentation pour le bétail.

3.1.3. Autres parties concernées

Ces parties prenantes, joueront un important rôle et seront impliquées dans tout le cycle de vie du projet. L'UGP aura une collaboration étroite avec ces parties intéressées du projet afin d'optimiser les objectifs et les résultats attendus.

Les parties prenantes qui ont été identifiées comme ayant un intérêt dans le projet sont citées ci-après :

- **L'Office des Céréales (OC)** : L'OC est l'agence principale de mise en œuvre du Projet. L'OC dispose d'un monopole sur l'achat local (blés uniquement) et à l'importation de toutes les

céréales destinées à la consommation. L'OC assure la constitution et la sauvegarde des stocks stratégiques de céréales et de l'orge ;

- **La Présidence du Gouvernement Tunisien (GT)** : Le GT élabore et coordonne les politiques agricoles et alimentaires du pays visant notamment à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- **Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) et ses directions générales notamment : la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA), Direction Générale du Financement des Investissements et des Organismes Professionnels (DGFIOP), Direction Générale de la Santé Végétale et du Contrôle des Intrants Agricoles (DG-SVCIA), Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole (DGEDA), Direction Du suivi des entreprises publiques sous tutelle (OST), Bureau de la Coopération Internationale:** Le MARHP est chargé notamment de : (i) Elaborer les plans et les stratégies visant la promotion de l'agriculture qualitativement et quantitativement, arrêter les différents programmes et projets de développement dans le cadre du plan national de développement et veiller au suivi de leur exécution ;(ii) Concevoir les moyens et les modalités tendant à réaliser l'autosuffisance et la sécurité alimentaire et suivre leur réalisation ; et (iii) Soutenir les efforts d'exportation des produits agricoles, rechercher de nouveaux marchés et suivre l'évolution du commerce international des produits agricoles ;
- **Le Ministère des Finances (MF)** : L'OC est soumis à la tutelle du Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et du Ministère des Finances à qui il soumet son budget annuel pour approbation ;
- **La Direction Générale des Douanes (DGD)** : La douane tunisienne joue un rôle clé dans le dédouanement des importations de céréales dans le cadre du projet. Elle a un intérêt à faciliter ces importations qui sont cruciales pour la sécurité alimentaire du pays, tout en veillant au respect de la réglementation douanière ;
- **Le Ministère du Commerce (MC)** : Le MC donne l'autorisation d'importation à l'OC à chaque opération d'importation de céréales et gère les circuits de distribution des produits de la transformation des céréales (farine, semoule, pâte). La vente de l'orge aux éleveurs est confiée à des concessionnaires, opérant dans le cadre d'un cahier des charges établi par le MC. Le Ministère du commerce est le vis-à-vis principal pour les négociations de l'OMC sur le démantèlement des subventions dans le secteur de l'agriculture. Il est par ailleurs le négociateur au nom du gouvernement Tunisien des accords de libre échange qui peuvent inclure la compétitivité du secteur agricole et les barrières techniques, et les distorsions qui touchent le commerce des produit agricoles.
- **Le Ministère de l'Industrie (MI)** : Le ministère a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines se rapportant à l'industrie notamment agroalimentaire dont la transformation des céréales et la fabrication des aliments de bétail ;
- **Le Ministère de l'Economie et de la Planification (MEP)** : Le MEP est le ministère tunisien chargé de la politique économique de l'État couvrant notamment le système de soutien aux produits alimentaires de base dont les céréales ;
- **Le Ministère des Affaires Sociales (MAS)** : Le MAS joue un rôle crucial dans la promotion du dialogue social et de la concertation avec les partenaires sociaux en vue de garantir une meilleure prise en compte des préoccupations et des besoins des différentes parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre des politiques de protection sociale.
- **Le Ministère de la Santé (MS)** : Le MS joue un rôle essentiel dans la promotion d'une alimentation saine et équilibrée en tant qu'acteur central de la politique de santé du pays, et ce notamment en favorisant la diversification des régimes alimentaires.

- **L'Office de Commerce Tunisien (OCT)** : L'OTC régule l'offre et la demande en produits de base de première nécessité, notamment le sucre, le café, le thé ou encore le riz.
- **L'Office National de l'Huile (ONH)** : L'ONH gère la filière des huiles végétales en Tunisie, en assurant la production, la transformation, la distribution et le contrôle de qualité. L'huile végétale subventionnée est considérée comme produit alimentaire de base concerné par les orientations de la composante 3.
- **La Banque Centrale de Tunisie (BCT)** : LA BCT occupe un rôle central dans le flux des fonds de la Banque Mondiale vers l'OC ;
- **La Banque Nationale Agricole (BNA)** : La BNA met en place annuellement une ligne d'avances sur Créances Administratives en faveur de l'OC pour couvrir la créance née sur l'Etat au titre de la compensation relative à la vente de céréales locales et importées ;
- **Pool bancaire** : Il s'agit des banques sollicitées par l'OC pour l'octroi de lignes d'avances sur créances administratives.
- **L'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole (AVFA)** : L'AVFA veille à la réalisation des programmes de formation et de vulgarisation agricoles prévus dans les plans de développement économique et social. L'AVFA aura un rôle crucial à jouer pour former et accompagner les agriculteurs, notamment les petits exploitants, dans l'adoption des nouvelles pratiques encouragées comme l'utilisation de semences améliorées et certifiées, la rotation céréales-légumineuses, ou encore les techniques d'agriculture climato-intelligente.
- **L'Office de l'Élevage et du Pâturage (OEP)** : L'OEP est chargé de promouvoir et de développer le secteur de l'élevage dont les aspects liés à l'alimentation du bétail ;
- **L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP)** : L'UTAP est un syndicat agricole tunisien qui représente les agriculteurs et défend leurs intérêts et protège leurs droits ;
- **L'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)** : L'UTICA représente près de 150,000 entreprises privées issues de plusieurs secteurs d'activité. L'essentiel de ces entreprises membres est constitué de petites et moyennes entreprises dont les minoteries, les semouleries et les unités de fabrication d'aliments de bétail ;
- **Les Industriels de transformation (minoteries)** : Les minoteries sont les clients de l'OC et les premiers consommateurs (Consommation industrielle) des céréales. En collaboration avec les minoteries, l'OC organise la saison de collecte pour bien optimiser la capacité de stockage national et bien exploiter leur capacité de production ;
- **Les transporteurs et les sociétés de manutention des céréales** : Le transport ferroviaire des céréales est assuré par le monopole public la société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCF). Le marché de transport routier est libre, mais les transporteurs routiers qui travaillent avec l'OC doivent respecter un cahier de charge spécifique élaboré par l'OC. Les sociétés de manutention et d'acconage en Tunisie sont au nombre de six, une publique qui est aussi le leader de marché surtout en manutention des céréales, les autres sont des sociétés privées dont quatre assurent la manutention des céréales. Le leader du marché est la société tunisienne de manutention et d'acconage (STAM) qui est une société publique et la seule qui travaille avec l'OC. Les autres sociétés travaillent surtout avec les importateurs privés des céréales ;
- **La Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention (STAM)** : La STAM est chargée du déchargement des navires de céréales dans les ports dépourvus d'infrastructures dédiées (Silos). Ses capacités opérationnelles sont essentielles au bon déroulement des importations de céréales prévues dans le cadre du projet. Elle a un intérêt économique direct à prendre part à ces opérations.
- **Les entreprises tunisiennes agissant en tant que représentantes des sociétés internationales spécialisées dans le négoce de céréales** : Ces entreprises sont des acteurs incontournables

pour apporter leur expertise des marchés mondiaux des céréales et éclairer les réformes structurelles nécessaires pour renforcer la résilience du système alimentaire tunisien (Composante 3).

- **La Chambre nationale des minoteries de Tunisie** : Pour le blé dur et le blé tendre le syndicat des meuneries présente à l'OC un programme prévisionnel de la demande mensuelle. Ce programme est variable selon les périodes et la disponibilité des céréales. L'OC accepte et répond à ce programme selon sa capacité d'offre ;
- **La Chambre syndicale nationale des boulangeries** : Il s'agit de l'organisation professionnelle chargée de représenter et défendre les intérêts des boulangeries ;
- **La Fédération nationale des industries agroalimentaires et ses autres chambres syndicales notamment** : **La Chambre syndicale pâtes alimentaires et couscous ; La Chambre syndicale de semoule et de farine ; La Chambre syndicale nationale des friandises, des biscuits et du chocolat ; La chambre syndicale des fabricants de pâtisseries et La chambre syndicale des grossistes en alimentation** : Elles représentent et défendent les intérêts des entreprises du secteur agroalimentaire en Tunisie, en leur offrant des services d'appui, de conseil, de formation et d'accompagnement.
- **La Fédération Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication** : Cette fédération représente les entreprises de services informatiques qui sont susceptibles d'être prestataires dans le cadre du volet relatif à la création d'un système numérique pour la chaîne de valeur des semences et de la plateforme numérique pour la traçabilité du circuit de distribution du blé dur (composante 3). Ses membres ont un intérêt économique direct à participer à ces activités de numérisation qui correspondent à leur cœur de métier.
- **La chambre syndicale des semenciers** : Il s'agit de l'organisation professionnelle chargée de représenter et défendre les intérêts des semenciers ;
- **La chambre syndicale des collecteurs** : Il s'agit de l'organisation professionnelle chargée de représenter et défendre les intérêts des collecteurs de céréales ;
- **Le Syndicat des Agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI)** : Le SYNAGRI est un syndicat d'agriculteurs et d'éleveurs qui défend et fait valoir l'intérêt de ses adhérents. A ce titre, il a un rôle essentiel à jouer pour s'assurer que le projet répond bien à leurs besoins prioritaires. Du côté des producteurs de céréales, le syndicat devra mobiliser ses adhérents pour l'adoption des semences améliorées, la rotation des cultures et les pratiques agronomiques intelligentes d'une manière générale. Pour les éleveurs laitiers, il défend les attentes des producteurs laitiers concernant les approvisionnements en orge fourragère prévus. Le SYNAGRI est aussi un acteur incontournable dans les consultations sur les réformes de la chaîne de valeur des céréales, en tant que porte-voix des producteurs.
- **La Chambre syndicale des restaurateurs** : Il s'agit de l'organisation professionnelle chargée de représenter et défendre les intérêts des restaurateurs ;
- **L'Institut National de Recherche Agronomique de Tunisie (INRAT)** : L'INRAT assure le développement de la production de semences de base (obtention variétale), notamment pour les nouvelles variétés de céréales climato-intelligentes développées récemment pour leurs performances en situation de stress hydrique.
- **L'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles (IRESA)** : L'IRESA veille à la promotion de la recherche agricole dans le cadre de la politique générale de l'Etat dans ce domaine, en assurant la liaison entre les Etablissements de Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles d'une part et la vulgarisation agricole et les producteurs d'autre part.
- **L'Institut National des Grandes Cultures (INGC)** : L'INGC est l'un des principaux organismes publics participant à la concrétisation de la stratégie nationale visant à atteindre la sécurité alimentaire afin d'améliorer le développement de technologies agricoles durables et leur

transfert et diffusion afin d'accroître le rendement des grandes cultures en termes de production et de qualité.

- **L'Institut National de la Consommation (INC)** : L'INC protège les droits et les intérêts des consommateurs tunisiens, en leur fournissant des informations, des conseils et des orientations sur les produits et services disponibles sur le marché. Il fournit l'appui technique aux institutions et organisations et contribue également à l'information, l'éducation, l'orientation et la prévention sur les aspects de consommation et de consumérisme.
- **Le Centre de Recherches et des Technologies des Eaux (CRTE)** : Le CRTE contribue à la préservation et à la valorisation des ressources en eau en Tunisie, en réalisant des études, des recherches et des projets innovants dans les domaines de l'hydraulique, de l'hydrologie, de l'assainissement et du dessalement.
- **Les coopératives de multiplication des semences certifiées : COSEM (Société mutuelle centrale des semences) et SMCS (Société Mutuelle Centrale de Semences et Plants Sélectionnés aussi appelée CCS)** : Elles assurent la multiplication des semences sélectionnées issues des obtentions variétales de l'INRAT. Les coopératives vendent ensuite les semences aux collecteurs via l'OC à un prix inférieur aux coûts théorique de leur production. L'écart est couvert par l'OC via le budget de subvention visant l'encouragement à l'utilisation des semences certifiées.
- **Les sociétés privées de multiplication des semences certifiées** : En plus de la multiplication de certaines variétés de l'INRAT, ces sociétés privées de productions semencières importent aussi des variétés étrangères, les enregistrent dans le catalogue officiel et les vendent aux collecteurs via l'OC et touchent la différence de prix en tant que subvention (distribuée par l'OC).
- **Les Sociétés privées de multiplication de légumineuses** : Ces sociétés ont un intérêt stratégique au renforcement et à la structuration durable de la filière semences tunisienne, en particulier pour les légumineuses faisant partie de leur cœur de métier. A ce titre, la participation active de ces acteurs aux consultations sur la Composante 3 est primordiale pour défendre une stratégie ambitieuse de soutien à cette filière d'avenir.
- **L'Agence de promotion des investissements agricoles (APIA)** : L'APIA a pour mission principale la promotion de l'investissement privé dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des services associés ainsi que dans les activités de la première transformation intégrées aux projets Agricoles et de Pêche, notamment en matière d'information, d'orientation, d'assistance et d'incitation.
- **L'Agence de Gestion des Déchets (ANGED)** : L'ANGED est chargée notamment de participer à l'élaboration des programmes nationaux en matière de gestion des déchets et gérer les systèmes publics de gestion des déchets. L'ANGED est impliquée dans les efforts de réduction du gaspillage alimentaires en Tunisie, ainsi que dans le recyclage et la réutilisation, exemple pour les huiles de friture).
- **L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)** : L'ANPE assure : L'approbation des études d'impact sur l'environnement de toute unité industrielle, agricole ou commerciale dont l'activité présente des risques de pollution ou de dégradation de l'environnement ; Le Contrôle du fonctionnement de l'efficacité et du rendement des installations de traitement des rejets ou de leur destruction ; et Le suivi des rejets polluants.
- **L'Office National de la Protection Civile (ONPC)** : L'ONP assure toutes missions et interventions nécessitées par les différents sinistres, catastrophes et calamités qui portent préjudice ou menacent la population et les biens, ou qui portent atteinte ou menacent les biens nationaux, la nature de l'environnement, et ce en coopération et en coordination avec les différentes autorités et institutions publiques ;

- **Les associations (ONG) et les organisations de la société civile** : telles que l'Organisation tunisienne de Défense du Consommateur (ODC), l'Organisation Tunisienne pour Informer le Consommateur (OTIC), l'Association de 20 Millions de Consommateurs, le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES), le Croissant-Rouge Tunisien (CRT), Action Contre la Faim Tunisie (ACF) et l'Association tunisienne de développement agricole et rural (ATUDAR), ALERT, etc. : Elles peuvent identifier les besoins et les attentes des parties touchées, en tenant compte de leur diversité et de leur spécificité. Elles peuvent également participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PRUSA, en apportant leur expertise, leur expérience et leur légitimité. De plus, elles peuvent renforcer les capacités des acteurs locaux, en leur offrant des formations, des conseils, des appuis techniques ou financiers. Les associations et organisations peuvent également sensibiliser et mobiliser les citoyens, les administrations, les médias et les autres parties prenantes sur les enjeux du PRUSA et les résultats attendus. En résumé, elles peuvent promouvoir la participation, le dialogue, la coopération et la solidarité entre les différents acteurs du PRUSA, dans le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la diversité culturelle ;
- **Les médias y compris les organes de presse** : Les médias tunisiens ont un rôle essentiel à jouer pour informer le public sur les enjeux du projet et pour relayer les messages clés auprès de la population. Ils ont un intérêt à couvrir ce projet d'envergure nationale et à en assurer un suivi médiatique soutenu ;
- **L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et les autres bailleurs de fonds** : Ces organisations ont un rôle important à jouer en tant que partenaires techniques et financiers dans le projet. Elles ont un intérêt à ce que leur appui financier et leur expertise technique contribuent efficacement à l'atteinte des objectifs de développement du PRUSA.

3.1.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Il est particulièrement important de déterminer si les effets du projet pourraient toucher de façon disproportionnée des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables qui, souvent, n'ont pas les moyens de faire entendre leurs préoccupations ou de saisir la portée des répercussions d'un projet.

Dans le cadre du projet les Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables comportent notamment :

- **Les groupes de femmes ; les personnes âgées ; les personnes handicapées ; les ménages dirigés par une femme ; les communautés d'immigrants, d'étudiants étrangers et de réfugiés ; les personnes analphabètes et les personnes vivants dans des zones reculées ou ayant un accès limité à l'information.**

Le projet PRUSA axé sur l'amélioration de la disponibilité constante des besoins en blé tendre en Tunisie, est directement lié à la vulnérabilité des groupes mentionnés, engendrera des changements dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et aura un impact direct sur la disponibilité et l'accessibilité du pain, qui est un élément crucial de leur régime alimentaire.

Pour les groupes de femmes, les personnes âgées et les ménages dirigés par une femme, en particulier, la dépendance accrue à l'égard du pain en tant que principale source d'alimentation au sein de leur foyer les rend plus sensibles aux fluctuations des prix des céréales et à l'insécurité alimentaire. Toute perturbation de l'approvisionnement en blé tendre aura un effet disproportionné sur ces groupes, exacerbant ainsi leurs inégalités sociales et économiques existantes.

Les personnes handicapées, en raison de leurs limitations physiques, visuelles, auditives ou mentales, peuvent déjà rencontrer des difficultés supplémentaires pour accéder à l'alimentation et aux services essentiels. L'instabilité de l'approvisionnement en blé tendre aggraverait ces difficultés et compromettrait leur droit fondamental à une alimentation adéquate, les rendant ainsi plus vulnérables aux conséquences du projet.

Les communautés d'immigrants, d'étudiants étrangers et de réfugiés, qui peuvent rencontrer des barrières linguistiques, culturelles et économiques dans leur accès à une alimentation adéquate, dépendent souvent du pain en tant que source de nutrition abordable et accessible. Une perturbation de l'approvisionnement en blé tendre les placerait dans une situation précaire, augmentant leur vulnérabilité alimentaire et socio-économique.

De plus, les personnes analphabètes et celles vivant dans des zones reculées ou ayant un accès limité à l'information font face à des défis supplémentaires pour obtenir des informations cruciales, peuvent avoir du mal à se tenir informés des développements liés au projet PRUSA et à prendre les mesures nécessaires pour faire face à d'éventuels changements les affectant. Leur accès limité à l'information limite également leur capacité à exprimer leurs préoccupations et à participer activement au processus décisionnel du projet.

3.2. Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes doit permettre de jeter un regard profond sur les intérêts des groupes de parties prenantes, de déterminer comment et jusqu'à quel degré ils seront affectés, et de décider quelle pourra être leur influence sur le projet.

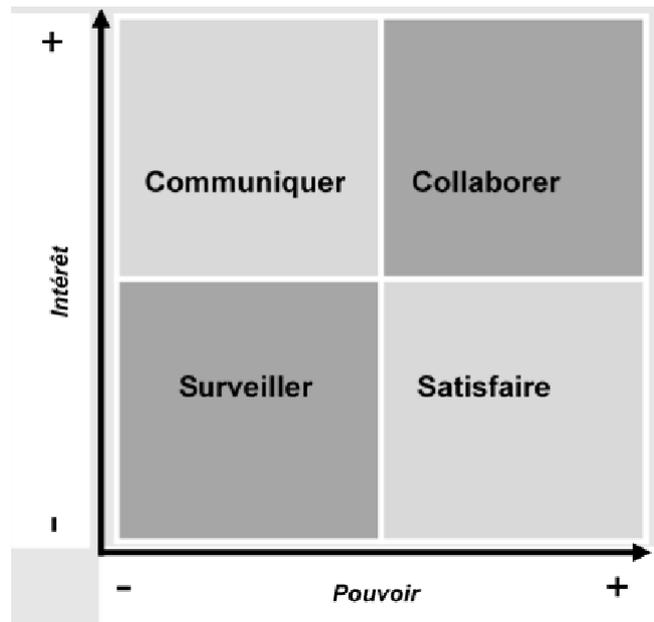
A travers la clarification des motivations des différents acteurs et de la manière avec laquelle ils peuvent influencer sur les résultats du projet, il sera possible de construire la stratégie hiérarchisée (priorités d'action) pour le dialogue avec les parties prenantes.

Les critères adoptés pour l'évaluation sont les suivants :

- L'intérêt : désigne le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre).
- Le pouvoir : désigne quant à lui le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet.

L'engagement et la mobilisation des PP est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact du projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente, la mobilisation avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et de consistance de la méthode d'engagement et de mobilisation utilisée.

Par conséquent, la méthodologie adoptée se base sur une "matrice intérêt / pouvoir" présentées dans la figure ci-dessous :



Cette matrice délivre une vision synthétique des stratégies globales pour gérer les parties prenantes. Ces stratégies en fonction des couples pouvoir / intérêt sont décrites dans le Tableau n°2 ci-dessous :

Tableau 2: Stratégies globales pour gérer les parties prenantes

Pouvoir de la partie prenante	Intérêt de la partie prenante	Stratégie à adopter	Descriptif des stratégies globales pour gérer les parties prenantes
Fort	Fort	Collaborer	Les individus ou organismes de cette catégorie sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec ces individus ou organismes est donc essentielle pour assurer leur soutien tout au long du projet.
Fort	Faible	Satisfaire	Les individus ou organismes de cette catégorie n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et s'opposer à celui-ci. Identifier et satisfaire leurs besoins spécifiques est une manière de développer leurs niveaux d'intérêt tout en évitant les conflits futurs.
Faible	Fort	Communiquer	Les individus ou organismes de cette catégorie accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. En même temps, surveiller ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir.
Faible	Faible	Surveiller	Les individus ou organismes de cette catégorie sont liés de loin au projet : ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient.

Le Tableau n°3 ci-dessous présente une synthèse de l'analyse des parties prenantes selon la méthodologie adoptée.

Tableau 3: Synthèse de l'analyse des parties prenantes

Partie prenante	Besoins et/ou attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
La population, tunisienne et non tunisienne	Information sur les résultats attendues du projet notamment contribuer à la disponibilité des produits céréaliers sur le marché local	Faible	Fort	Communiquer
Les agriculteurs-éleveurs	Information sur les résultats attendues du projet notamment contribuer à la disponibilité des produits d'alimentation du bétail	Faible	Fort	Communiquer
Les institutions directement impliquées dans le projet : GT, MARHP, MF, MC, MI, MEP, MAS, MS, BCT, BNA ³ , DGD, AVFA, OEP, OCT, ONH	- Implication dans la préparation et la mise en œuvre du projet - Renforcement des capacités, formation et sensibilisation sur les risques E&S du projet ainsi que les mesures d'atténuation associées	Fort	Fort	Collaborer
Les Industriels de transformation (minoteries)	- Information sur l'envergure, les orientations et les composantes du Projet - Information sur le calendrier de mise en œuvre du Projet	Fort	Fort	Collaborer
Les transporteurs et les sociétés de manutention des céréales	- Information et formation sur les exigences E&S qu'ils doivent respecter	Faible	Fort	Communiquer
La Chambre nationale des minoteries de Tunisie, la Chambre syndicale nationale des boulangeries et la Chambre syndicale des restaurateurs, la chambre syndicale des semenciers, la	- Information sur l'envergure, les orientations et les composantes du Projet - Information sur le calendrier de mise en œuvre du Projet	Fort	Fort	Collaborer

³ Des représentants de ces institutions composent le conseil d'administration de l'office des céréales conformément au Décret n° 2000-2578 du 11 novembre 2000, fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement de l'office des céréales.

Partie prenante	Besoins et/ou attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
chambre syndicale des collecteurs et la Fédération nationale des industries agroalimentaires				
UTAP	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur l'envergure, les orientations et les composantes du Projet - Information sur le calendrier de mise en œuvre du Projet 	Fort	Fort	Collaborer
Le Syndicat des Agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI)	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur l'envergure, les orientations et les composantes du Projet - Information sur le calendrier de mise en œuvre du Projet - Implication dans le choix des actions financées par le Projet notamment la composante 3. 	Faible	Fort	Communiquer
L'INRAT, L'IRESA, L'INGC, L'INC, Le CRTEn	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur la nature d'appui que le Projet va apporter - Implication dans le choix des actions à être financées par le Projet (financement des travaux d'obtention variétale, acquisition de matériel, etc.). 	Fort	Fort	Collaborer
Les coopératives de multiplication des semences certifiées,	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur la nature d'appui que le Projet va apporter - Implication dans le choix des actions financées par le Projet. 	Fort	Fort	Collaborer
Les sociétés privées de multiplication des semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur les actions que le Projet compte financer et l'appui à fournir aux coopératives de multiplication des semences certifiées car les coopératives constituent leur premier concurrent. 	Faible	Fort	Communiquer
Les Sociétés privées de multiplication de légumineuses	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur les activités du projet relatives au soutien à la structuration de la chaîne de valeur des semences de légumineuses - Implication dans le choix de ces actions 	Faible	Fort	Communiquer
La Fédération Nationale des Technologies de	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur l'envergure, les orientations et les composantes du Projet notamment la 	Faible	Fort	Communiquer

Partie prenante	Besoins et/ou attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
l'Information et de la Communication	composante 3 (plateforme numérique) - Information sur le calendrier de mise en œuvre du Projet			
L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) ; L'Agence de Gestion des Déchets (ANGED)	- Conformité à la réglementation et aux normes nationales applicables en matière de prévention de la pollution, y compris celle liée à la génération des déchets - Mise en œuvre des programmes et plans de gestion environnementale couvrant les activités de Transport, Manutention et Stockage des céréales.	Fort	Fort	Collaborer
L'Office National de la Protection Civile (ONPC) ;	- Conformité à la réglementation et aux normes nationales applicables en matière de prévention des Incendies et explosions. - Obtention des autorisations nécessaires y compris pour les installations classées	Fort	Fort	Collaborer
Les associations (ONG) et les organisations de la société civile	- Information sur les objectifs et les étapes du Projet - Information sur l'avancement du Projet - Respect du milieu naturel en évitant toute pollution notamment affectant l'air par les poussières	Faible	Fort	Communiquer
Les médias y compris les organes de presse	- Fournir, dans les temps impartis, un accès à des informations claires sur le Projet	Fort	Fort	Collaborer
Les autres bailleurs de fonds	- Respect par le projet des engagements Environnementaux et Sociaux - Disponibilité d'une information régulière et fiable sur l'avancement du Projet et des résultats associés en matière de performance E&S	Fort	Fort	Collaborer

4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

Compte-tenu de la nature urgente du projet, les activités de mobilisation ont concerné essentiellement, dans un premier temps, les acteurs institutionnels directement impliqués dans la préparation du projet parent. Ainsi, des activités de consultation et de participation avec ces parties prenantes ont été réalisées courant le mois d'avril 2022. Ces consultations ont été tenues sous-formes de réunions en présentiel (cf. au Tableau n°4 pour les lieux de tenue de ces réunions) avec les différents acteurs concernés par le projet notamment : le Cabinet Ministériel du MARHP, la Direction Générale de la Production Agricole, l'Office des Céréales, la Direction Générale de Financement et de l'Organisation Professionnelle, l'Office de l'Élevage et du Pâturage, l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole et la Direction Générale de la Coopération Internationale. Ces activités de consultations des parties prenantes ont permis d'étayer l'identification de leurs besoins et préoccupations et de confirmer les options opérationnelles y compris l'orientation de l'approche environnementale et sociale pour la mise en œuvre du projet. En plus cette consultation a permis la diffusion d'informations pertinentes du projet, y compris les descriptions des avantages attendus.

Dans un second temps, une consultation plus élargie pour le projet parent a été conduite par le Cabinet du MARHP et l'OC sous forme d'une réunion virtuelle à la date du 20/05/2022 avec la participation notamment de la DGPA, la DGSVCIA, la DGEDA, l'INRAT, l'INGC, l'AVFA, l'OEP, la BNA, l'UTAP, le SYNAGRI, la Chambre nationale des collecteurs et stockeurs de céréales, la COSEM, la SOSEM, la TUNIFERT, la CONECT Agri et la Chambre Nationale des Minoteries. En s'appuyant sur le Draft de ce Plan de Mobilisation des Parties Prenantes communiqué au préalable à l'ensemble des parties invitées, le débat a permis diffuser l'information et de répondre aux points de vue et préoccupations portant notamment sur : l'objet, la nature et l'envergure du projet ; la durée des activités du projet ; les composantes du projet ; le processus envisagé pour les mobiliser et le mécanisme prévu pour la gestion des plaintes.

Depuis lors, plusieurs actions de consultation ont été menées afin d'obtenir une compréhension plus approfondie des préoccupations et parties prenantes vis-à-vis du projet, ainsi qu'une prise en compte de leurs suggestions et recommandations pour l'améliorer. Ainsi, des ateliers de travail et des réunions publiques d'information et de consultation ont été organisés durant la période écoulée. Les coopératives et les sociétés privées de multiplication des semences certifiées, étant directement impliquées dans la production et la distribution des semences, ont été les premières parties prenantes consultées, lors de deux ateliers organisés les 27 mai et 31 août 2022. Les sujets ayant été discutés ont porté notamment sur la préparation de la saison de récolte des semences 2022-2023, la discussion des conventions de financement et de collecte des céréales ainsi que les subventions associées et la question du mode de financement de l'approvisionnement des semences. Les entreprises semencières ont ainsi eu l'opportunité de participer activement au processus de prise de décision et à l'élaboration d'une approche pertinente et adaptée aux besoins et aux réalités du terrain.

La mobilisation des parties prenantes s'est poursuivie avec une réunion publique d'information et de consultation tenue le 6 avril 2023 au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE). Cette réunion avait pour but de présenter le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour la production de semences certifiées et de recueillir les commentaires et préoccupations des parties prenantes, notamment les coopératives et les sociétés privées de multiplication des semences certifiées (CCSPS, COSEM, SOSEM et TUNIFERT), les transporteurs de blé, la Chambre Syndicale Nationale des Transporteurs Routiers de Marchandises pour Autrui, les agriculteurs, le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Bizerte, le Commissariat Régional de Développement Agricole de Béja, l'Institut National des Grandes Cultures (INGC), la Direction Générale de la Production

Agricole (DGPA) et l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE). Les sujets abordés lors de la réunion ont inclus la présentation du projet, le Cadre Environnemental et Social (ESF) de la Banque Mondiale, le PGES du PRUSA, les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet, les mesures d'atténuation prévues dans le cadre du PGES, le plan de suivi environnemental et social, le renforcement des capacités et la formation, le mécanisme de gestion des plaintes et la collecte des préoccupations, craintes, attentes et recommandations des parties prenantes. La réunion a permis d'identifier des préoccupations concernant la sécurité et la santé au travail, le respect de l'environnement, la gestion des déchets, la formation et l'assistance technique pour les sociétés semencières. Les discussions ont permis de répondre aux commentaires, préoccupations et suggestions des différentes parties prenantes présentes.

Consécutivement aux consultations précédentes, une consultation publique relative au deuxième financement additionnel du PRUSA a été organisée le 21 février 2024 au siège de l'Institut National Agronomique de Tunisie. Cette consultation a réuni les parties prenantes les plus pertinentes pour le projet, telles que le Ministère du Commerce, la Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole, l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole, des entreprises semencières, la chambre nationale des minoteries de Tunisie relevant de l'UTICA, la chambre syndicale nationale des boulangeries relevant de l'UTICA, la fédération nationale des Technologies de l'Information et de la Communication, le Syndicat des Agriculteurs de Tunisie, des représentants d'entreprises spécialisées en négoce international de céréales, des collecteurs privés de céréales et de légumineuses, l'Organisation Tunisienne pour Informer le Consommateur, l'association ALERT, des étudiants et doctorants à l'Institut National Agronomique de Tunisie, ainsi que des directions et des services de l'Office des Céréales et les membres de l'UGP du PRUSA.

Au cours de cette consultation, les participants ont activement pris part à des discussions approfondies concernant les différentes composantes et activités du financement additionnel. Ils ont pu poser des questions d'éclaircissement sur divers aspects du projet, tels que les objectifs spécifiques, les méthodes de mise en œuvre, les rôles et responsabilités des parties prenantes, ainsi que les attentes en termes de résultats et d'impacts. De plus, les participants ont exprimé leurs réflexions, attentes et préoccupations quant à la pertinence et à l'efficacité des activités proposées. Ils ont partagé leurs points de vue sur les défis et les opportunités liés au financement additionnel, ainsi que sur les synergies potentielles avec d'autres initiatives en cours. Des suggestions concrètes ont également été formulées pour améliorer la conception et la mise en œuvre du projet, en tenant compte des besoins et des priorités des parties prenantes concernées.

Les échanges riches et constructifs ont permis de répondre aux commentaires, préoccupations et suggestions des différentes parties prenantes présentes. Les réponses apportées ont contribué à clarifier les enjeux, à lever les éventuelles incompréhensions et à renforcer la confiance et l'engagement des acteurs impliqués dans le projet.

Le tableau ci-après présente une synthèse des réunions de consultations des parties prenantes tenues à ce jour :

Tableau 4: Synthèse des réunions de consultations des parties prenantes

Dates	Lieu ou mode de réunion	Participants	Nbr de participants	Objectifs et Point discutés
12/4/2022	MARHP	- Chef du Cabinet de Mr le Ministre de l'Agriculture et des Ressources	5	- Le financement des achats de céréale et la hausse des prix - Les mesures à prendre pour collecter le maximum de cette campagne céréalière

Dates	Lieu ou mode de réunion	Participants	Nbr de participants	Objectifs et Point discutés
		hydrauliques et de la pêche. Directeur Générale de la Productions Agricole -Président Directeur général de l'Office de Céréales -Directeur Général de Financement et de l'Organisation Professionnelle. - Directeur de la Coopération Internationale.		(réduction des pertes à tous les niveaux, moisson, incendies, transport et la collecte...). Une augmentation des prix d'achats de s céréale pour cette campagne a été prise (Blé dure à 130D/q, Blé tendre à 100D/q et l'orge à 80D/q) - Les préparatifs pour réussir la campagne céréalière prochaine pour atteindre l'autosuffisance en blé dur (12milloins de quintaux).
13/4/2022	MARHP	- Directeur Général de la Production Agricole. - Directeur Général de l'Office de l'Elevage et du Pâturage -Directeur Général de l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole. - Directeur de la Coopération Internationale.	4	- Le renforcement de l'AVFA en matière d'aide financière pour la motivation des formateurs et l'acquisition des matériels roulant pour assurer l'encadrement des producteurs pour le bon déroulement de la campagne de moisson actuelle (surtout pour le réglage des moissonneuses et réduction des pertes) ainsi la sensibilisation des agriculteurs pour l'adhésion au programme d'amélioration des rendements et atteindre l'autosuffisance en blé dur la prochaine campagne. - Assurer l'approvisionnement des engrais en quantité et temps adéquats par l'appui financier pour l'achat et avoir un stock de 50milles T d'Ammonitre. - Appui financier pour le Groupe Chimique Tunisien pour la mise à niveau de l'usine à Gabes pour être prête pour la fabrication de l'Ammonitrate à 27% au lieu de33% qui pose un problème de sécurité lors de son stockage. Dans ce contexte, tous les participants à la réunion ont confirmé à l'unanimité le besoin de mettre à niveau l'usine pour la fabrication de l'Ammonitrate à 27% et de séparer les procédés de fabrication d'Ammonitrate agricole de l'Ammonitrate industriel. Toutefois, vu les délais conséquents que nécessiterait ce changement de procédé, cette proposition a été retiré du champ des activité du projet. - Possibilité d'aider financièrement l'office d'élevage et du pâturage pour augmenter

Dates	Lieu ou mode de réunion	Participants	Nbr de participants	Objectifs et Point discutés
				la production des semences fourragères et mieux valoriser les sous-produits agricoles.
20/05/2022	Visio-conférence	DGPA, DGSCVIA, DGEDA, INRAT, INGC, AVFA, OEP, BNA, UTAP, SYNAGRI, Chambre nationale des collecteurs et stockeurs de céréales, COSEM, SOSEM, TUNIFERT, CONECT Agri, Chambre Nationale des Minoteries	30	<ul style="list-style-type: none"> - L'objet, la nature et l'envergure du projet - Composantes et durées des activités du projet - Le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes sur la base du PMPP préliminaire - Le mécanisme de gestion des plaintes envisagé dans le cadre du projet
27/05/2022	OC	CCSPS, COSEM, SOSEM et TUNIFERT	7	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des opinions, préoccupations, craintes, suggestions et recommandations des entreprises semencières sur le PRUSA. - Préparation de la saison de récolte des semences 2022-2023.
31/05/2022	OC	CCSPS, COSEM, SOSEM et TUNIFERT	8	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue avec les entreprises semencières sur le PRUSA en les impliquant dans le processus de prise de décision. - Deux cas se présentent pour le financement de l'approvisionnement des semences : <ul style="list-style-type: none"> 1- COSEM et CCSPS ont été financé par l'OC pour un montant de 30.000.000 DT considéré comme une partie de prêt payée d'avance par l'OC et justifié par les pièces de paiement des agriculteurs. 2- SOSEM et TUNIFERT ont financé l'approvisionnement des semences par leurs propres moyens pour un montant de 28.000.000 DT facturés par quinzaine à l'OC selon les quantités de semences vendues au plus tard le 15 janvier 2023. Dans ce cas SOSEM et TUNIFERT peuvent présenter à l'OC des mémoires de dépenses justifiées par les pièces de paiement des agriculteurs.
06/04/2023	Siège de l'IACE	CCSPS, COSEM, SOSEM, TUNIFERT, Transporteurs de blé, Chambre Syndicale Nationale des Transporteurs Routiers de	31	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet, son contexte, ses composantes et son organisation. - Présentation du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale. - Présentation du PGES du PRUSA pour la production de semences certifiées.

Dates	Lieu ou mode de réunion	Participants	Nbr de participants	Objectifs et Point discutés
		<p>Marchandises pour Autrui, Agriculteurs, CRDA de Bizerte, CRDA de Béja INGC, DGPA, ANPE.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet. - Les mesures de mitigation préconisées dans le cadre du PGES pour la mitigation des risques en conformité avec les Normes Environnementales et Sociales de la BM. - Le plan de suivi environnemental et social. - Le renforcement des capacités et la formation. - Le processus envisagé pour la gestion des plaintes (MGP). - Collecte des préoccupations, craintes, attentes et recommandations des parties prenantes afin de permettre que leurs opinions soient prises en compte dans le PGES.
21/02/2024	Siège de l'Institut National Agronomique de Tunisie	<p>MC, DGEDA, AVFA, TUNIFERT, SOSEM, COSEM, Chambre nationale des minoteries de Tunisie, Chambre syndicale nationale des boulangeries, Fédération nationale des TIC, SYNAGRI, Représentants d'entreprises spécialisées en négoce international de céréales, CMA, COCEBLE, OTIC, ALERT (Voir la liste des participants en Annexe A3)</p>	32	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation détaillée du financement additionnel, de ses objectifs globaux et spécifiques, de ses composantes et activités, ainsi que des résultats attendus et des indicateurs de performance associés - Partage des réflexions, attentes et préoccupations des participants quant à la pertinence et à l'efficacité des actions proposées - Réponse aux questions d'éclaircissement et aux préoccupations des parties prenantes, et discussion sur les ajustements possibles pour mieux prendre en compte leurs besoins et priorités - Présentation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) - Identification des prochaines étapes et des actions à mettre en œuvre pour assurer une mise en œuvre réussie du financement additionnel, en veillant à la participation active et à l'engagement des parties prenantes concernées tout au long du processus.

L'annexe A3 comporte les Procès-verbaux de ces réunions de consultation.

4.2. Résumé des modalités de mobilisation des parties prenantes

4.2.1. Planification des modalités de mobilisation des parties prenantes

Une mobilisation véritable des parties prenantes tout au long du cycle du projet est un aspect crucial de la bonne gestion du projet. Elle donne à l'OC la possibilité de tirer parti de l'expérience et des connaissances des parties touchées et concernées, de prendre en compte leurs préoccupations, et de gérer leurs attentes en précisant la portée des responsabilités et l'étendue des ressources nécessaires.

Le processus de mobilisation des parties prenantes débute dès l'étape de l'identification du projet et devrait se poursuivre jusqu'à sa clôture en suivant un calendrier qui permet des consultations approfondies avec les parties prenantes. La nature, la portée et la fréquence de cette mobilisation sont proportionnées à la nature, à l'envergure et aux risques et effets potentiels du projet. Les parties prenantes du projet seront ainsi mobilisées suivant des moyens distincts et appropriés, dépendamment de leurs besoins, attentes et situations.

Par conséquent, afin de répondre aux meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- **Ouverture et approche fondée sur le cycle de vie** : les consultations concernant le projet seront organisées tout au long de son cycle de vie, et seront menées de manière ouverte, sans manipulation, interférence, coercition ou intimidation extérieures ;
- **Participation éclairée et retour d'information** : les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées parmi elles sous une forme appropriée ; des possibilités sont prévues pour communiquer les réactions des parties prenantes, pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations ;
- **Inclusion et sensibilité** : le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à participer au processus de consultation, dans la mesure où les circonstances le permettent ;
- **Conformité aux exigences** : la conception du présent plan respecte les prescriptions de la législation nationale ainsi que le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale notamment la NES n°10. Mobilisation des parties prenantes et information ;
- **Application des méthodes d'engagement à l'époque du COVID19** : étant donné la nature hautement infectieuse du SRAS-Cov-2, et tant que le risque de contagion est présent, la mobilisation va s'appuyer sur les règles de distanciation sociale et les autres mesures en vigueur par l'application du plan national de préparation et de riposte au risque d'introduction et de dissémination du COVID 19.

Les calendriers envisagés pour les diverses activités de communication et de consultation qui sont développés ci-dessous feront l'objet d'une revue dès que nécessaire pour s'assurer d'une prise en compte des résultats de la finalisation de la conception du projet ainsi que de sa mise en œuvre.

4.2.2. Stratégie pour la diffusion de l'information

Un engagement concret des parties prenantes dépend d'informations exactes, accessibles, complètes et disponibles en temps voulu. Par conséquent, l'OC y rendra publiques les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les effets potentiels de celui-ci, ainsi que les possibilités qu'il pourrait offrir.

Pour ce faire, le projet aura recours à divers modes et outils de communication pour informer ou répondre aux préoccupations des parties touchées par le projet et les autres parties concernées du projet en se montrant réceptif aux demandes d'information formulées et en mettant en place des systèmes capables de rendre l'information disponible en continu. Ces modes et outils de

communication comprennent le site web de l'OC, les réunions de consultations, les réseaux sociaux, etc.

Le tableau n°5 résume la stratégie proposée pour la diffusion des informations du projet :

Tableau 5: Stratégie de diffusion des informations

Liste des informations à communiquer	Méthodes / Supports proposés	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
- L'objet, la nature et l'envergure du projet	Les médias (journaux, TV, Radio) Site web de l'OC Site web de la BM Les réseaux sociaux Les dépliants du projet	- Communiqué sur l'objet, la nature et l'envergure du projet / Après la mise en vigueur du projet	La population, tunisienne et non tunisienne y compris les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables Les agriculteurs-éleveurs Grand public Les associations (ONG) et les organisations de la société civile Les médias	OC
- Le PEES - Le PMPP	Site web de l'OC Site web de la BM	- Publier le PEES et le PMPP (y compris son MGP) sur le site web de l'OC / Avant l'approbation du projet	Les institutions directement impliquées dans le projet Grand public	OC
- Le PGM	Site web de l'OC Site web de la BM Les réunions individuelles et formelles	- Publier le PGM (y compris son MGP) sur le site web de l'OC / Avant le démarrage du projet	Les travailleurs du projet Les institutions directement impliquées dans le projet Les transporteurs Les semenciers	OC
- Le MGP	Site web de l'OC Les dépliants du projet Les réunions individuelles et formelles	- Publier le PMPP et le PGM comportant le MGP sur le site web de l'OC / Avant le démarrage du projet - Partager les dépliants du projet	La population, tunisienne et non tunisienne Les travailleurs du projet Les transporteurs Les semenciers Les institutions directement	OC

Liste des informations à communiquer	Méthodes / Supports proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
		/ Dès l'initiation de la mise en œuvre du projet	impliquées dans le projet	
- Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions	Les médias (journaux, TV, Radio) Site web de l'OC Site web de la BM Les réseaux sociaux	- Donner un accès à des informations claires, compréhensibles et pertinentes se rapportant aux sujets des réunions et workshops / Deux semaines avant la tenue de la réunion ou le workshop	Les associations (ONG) et les organisations de la société civile y compris les associations qui représentent les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables Les agriculteurs-éleveurs Les Industriels de transformation et les organisations qui les présentent Les institues et centres de recherche Les semenciers	OC
- Les mises à jour des documents de sauvegardes E&S	Site web de l'OC Site web de la BM	- Publier les documents mises à jour / Dès leur approbation	Grand public Les institutions directement impliquées dans le projet Les bailleurs de fonds	OC
- Les performances E&S du Projet	Rapports semestriels sur l'avancement du projet	- Divulguer les rapports d'avancement / Semestriellement	COFIL du PRUSA Banque Mondiale	OC

Ce programme sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du projet.

4.2.3. Stratégie pour la consultation des parties prenantes

Les consultations ont pour but d'établir un dialogue efficace avec les parties prenantes, de recevoir des informations sur l'analyse et les plans proposés, d'examiner les préoccupations et d'étayer les décisions de l'OC dans le cadre du projet, le cas échéant.

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, rassembler des informations auprès des parties prenantes, consulter les parties prenantes et diffuser les informations relatives au projet, aux parties prenantes.

Lors du choix d'une méthode de consultation appropriée, il convient de prendre en compte des méthodes de consultation adaptées à la culture et l'objectif de la participation à un groupe de parties prenantes.

Les outils et méthodes de consultation recommandés sont présentés au Tableau n°6 ci-dessous :

Tableau 6: Stratégie de consultation des parties prenantes à adopter pour le projet

Outils / Méthodes de consultation	Descriptif
Réunions publiques d'information et de consultation	La réunion publique d'information est l'un des outils les plus utilisés en matière d'information et de consultation du public dans le cadre d'un projet tel que celui considéré ici. Une telle réunion fait l'objet d'une publicité préalable par voie de presse, d'affichage local, de Web, de radio, et aussi en utilisant les relais administratifs.
Journées Portes Ouvertes	Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques posée à l'initiative du Projet, et sur lequel le Projet souhaite obtenir les revues des cadres de l'Administration et/ou d'autres parties prenantes.
Forums et ateliers de travail	La tenue de forums et des ateliers rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés. Des ateliers thématiques peuvent être organisés autour d'un sujet spécifique où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national sont impliquées.
Entrevues en face à face	Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les leaders d'opinion, etc. Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs.
Discussions en focus groupes	Les discussions en focus groupes consistent à réunir un petit groupe relativement homogène de personnes et à les inviter à discuter autour d'un thème précis. En pratique, il s'agira par exemple de discuter une question comme la compensation foncière à un groupe spécifique. Il peut également s'agir de présenter et discuter les modalités par lesquelles des entreprises locales peuvent accéder aux marchés du Projet, ou de discuter d'un thème précis avec des cadres de l'Administration, des représentants de la société civile, ou des représentants d'organisations à caractère religieux ou caritatif.
Communiqués de presse	Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse ; des reportages sur le projet ; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du Projet ; des visites de sites organisées ; etc.

Le déroulement du processus de consultation doit se faire d'une manière adaptée à la partie prenante cible. Ce processus doit être libre de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation.

Les restitutions et résultats des actions de consultations (selon les outils et méthodes de consultation recommandés) doivent faire l'objet de production de procès-verbaux signés par les participants et conservés dans la documentation de suivi du projet.

Le Tableau n°7 qui suit récapitule la démarche de consultations à réaliser, par familles de parties prenantes ciblées et par méthode de consultation associées.

Tableau 7: Stratégie de consultation des parties prenantes

Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Définition des, objectifs, de l'envergure et des orientations du Projet ; Définition des composantes et des éléments techniques et opérationnels clés du projet.	Ateliers et groupes de discussion	Lors de la phase d'élaboration du Projet	Institutions directement impliquées dans la préparation du projet.	OC
Enjeux environnementaux & sociaux ; Impacts environnementaux & sociaux du Projet	Forums et ateliers de travail. Entretiens semi-structurés et focus groupes.	Lors de la phase d'élaboration du Projet	Institutions directement impliquées dans la préparation du projet.	OC
Conception du Mécanisme de gestion des plaintes	Ateliers de consultation des mécanismes de gestion des plaintes des projets similaires et adaptation de ces mécanismes existants	Lors de la phase d'élaboration du Projet	Toutes les parties prenantes du Projet	OC
Risques environnementaux et sociaux ; Mesures de mitigation adoptées par le Projet	Entretiens semi-structurés avec les différentes parties prenantes concernées Réunions de consultations publiques, ateliers ou groupes de discussion	Pendant la durée de mise en œuvre du Projet	Toutes les parties prenantes du Projet	OC
Mise en œuvre du Mécanisme de gestion des plaintes	Réunions de consultations publiques, ateliers ou groupes de discussion	Pendant la durée de mise en œuvre du Projet	Toutes les parties prenantes du Projet	OC
Elaboration de rapports de suivi et de mise en œuvre	Communiqués, Site web	Pendant la durée de mise en œuvre du Projet	Toutes les parties prenantes du Projet	OC

Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Evaluation de la mise en œuvre	Forums et ateliers de travail	Mi-parcours et clôture du projet	Toutes les parties prenantes du Projet	OC

Ce programme sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du projet.

4.2.4. Plan des consultations à court terme

Cette proposition de planning (cf. Tableau 9) prévoit un calendrier des consultations des principales parties prenantes pour le projet parent ainsi que pour le financement additionnel sur la période de six mois à venir. Ce planning vient compléter les activités antérieures et continues de mobilisation des institutions directement impliquées dans la préparation et la mise en œuvre du projet.

Tableau 8: Planning des consultations à court terme

Principales Parties Prenantes impliquées	Sujet de la consultation	Mode de consultation	Calendrier	Responsabilité pour la mise en œuvre
Agriculteurs et leur représentation ; Instituts de recherche	Nouveau cadre d'incitations pour soutenir la production nationale de blé et adaptation au changement climatique.	Atelier	Octobre 2024	OC
Société civile et ONG notamment les associations actives sur les questions de la sécurité alimentaire	Subventions alimentaires, mécanismes alternatifs de soutien aux plus vulnérables et promotion d'une alimentation saine, nutritive et diversifiée.	Atelier	Novembre 2024	OC
Agriculteurs et leur représentation (SYNAGRI) ; Structures de multiplication des légumineuses ; Instituts de recherche	Sélection de semences de légumineuses adaptées au climat. Structuration de la chaîne de valeur des semences de légumineuses	Atelier	Décembre 2024	OC
Les Industriels de transformation et les organisations qui les présentent.	Implication du secteur privé dans la chaîne de valeur céréalière, la sécurité alimentaire et la résilience climatique.	Atelier	Janvier 2025	OC
Fournisseurs de solutions et de services numériques et leur représentation ; Structures de multiplication des céréales ; Agriculteurs et leur représentation ; Les Industriels de transformation et les organisations qui les présentent	Mise en place d'un système numérique pour la chaîne de valeur des semences Mise en place d'une plateforme numérique pour la traçabilité du circuit de distribution du blé dur	Atelier	Fevrier 2025	OC
Instituts et organisations de recherche et de développement agricole, Ministère de l'Environnement (Unité de Gestion par Objectifs	Échange sur les innovations technologiques et les pratiques agricoles durables pour soutenir la production Nationale de blé et favoriser	Atelier	Mars 2025	OC

Principales Parties Prenantes impliquées	Sujet de la consultation	Mode de consultation	Calendrier	Responsabilité pour la mise en œuvre
Sur les Changements Climatiques)	L'adaptation au changement climatique			

L'OC va assurer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de ce programme à travers l'allocation d'un budget suffisant et l'affectation claire des responsabilités.

4.3. Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Des stratégies d'engagement ciblées pourraient être utilisées pour les groupes défavorisés ou vulnérables afin de lever les obstacles à leur mobilisation. Ces parties prenantes nécessitent des efforts d'engagement spéciaux pour assurer l'équité du processus de communication et de consultation.

Les mesures spécifiques en matière de communication et de prise en charge supplémentaire pour les groupes défavorisés ou vulnérables sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9: Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Facteur de vulnérabilité	Moyens spécifiques pour les groupes défavorisés ou vulnérables
Sexe	Réunions/focus groupes/entretiens dédiés aux femmes ; Mobilisation d'interlocutrices femmes.
Citoyenneté, nationalité (immigrants, étudiants étrangers et de réfugiés)	Identifier les associations (ONG) et les organisations de la société civile concernées afin que ces dernières puissent relayer l'information à la base.
Niveau d'instruction/Analphabétisme	Communication orale en plus de l'écrit.
Handicap physique, mental	Améliorer l'accès à l'information en initiant des contacts physiques avec les personnes handicapées ; Communiquer avec les tuteurs des personnes porteurs de handicap mental.
Zone reculées	Mobilisation de la société civile pour atteindre la population enclavée ; Choix de lieux accessibles pour les rassemblements.

Le PMPP du projet parent a été révisé afin d'intégrer les conclusions des consultations, notamment celles impliquant les personnes ou groupes vulnérables et/ou les organisations les représentant.

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

L'OC mobilisera toutes les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du PMPP, incluant, entre autres : la divulgation du PMPP, le renforcement des capacités, la mise en œuvre de la communication, l'accessibilité, la gestion des plaintes et le suivi/évaluation de la mise en œuvre du présent PMPP. Un budget de 5000 USD par an sera consacré pour la mobilisation des parties prenantes

par la mise en œuvre du PMPP tout au long de la durée du projet. Ce budget sera réservé notamment à l'organisation des ateliers de consultation.

Le tableau suivant présente les différentes rubriques dudit budget :

Tableau 10 : Budget pour la mise en œuvre du PMPP

Tâches	Activités	Période / fréquence	Budget (USD)
Mise en œuvre de la consultation	- Logistique pour l'organisation des ateliers et réunions y compris la location des salles	Durant tout le projet	4 000
Mise en œuvre de la communication	- Elaboration de dépliant et de supports de communication	Durant tout le projet	1 000
	- Gestion du site Web et des réseaux sociaux	Durant tout le projet	Inclus dans le budget de l'OC
Enquêtes auprès des bénéficiaires	- Enquête sur les ménages pauvres et vulnérables déclarant avoir un accès adéquat à du pain et à d'autres produits céréaliers à un prix abordable. - Enquête sur les ménages vulnérables dirigés par une femme déclarent avoir un accès adéquat à du pain à un prix abordable.	Annuelle	5 000
	- Enquête sur les petits exploitants agricoles bénéficiant chaque année de semences de blé certifiées climato-intelligentes achetées dans le cadre du projet - Enquête sur la proportion associée des exploitants agricoles femmes	Annuelle	2 500
	- Bénéficiaires déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées résistantes au climat et intelligentes sur le plan climatique.	Annuelle	5 000
	- Petits exploitants laitiers bénéficiant de l'orge fournie par le projet. - Enquête sur la proportion associée des exploitants laitiers femmes	Annuelle	2 500
	- Bénéficiaires déclarant avoir un accès suffisant à l'orge distribuée dans le cadre du projet.	Annuelle	5 000
	- Les boulangeries (classes A et C) enregistrées dans les quartiers pauvres déclarent avoir continué à s'approvisionner en pain.	Annuelle	5 000
	- Les meuniers industriels déclarent avoir un accès continu au blé dur.	Annuelle	5 000
	- Les ménages pauvres et vulnérables se déclarant satisfaits de la disponibilité des produits à base de blé.	Annuelle	5 000
	Mise en œuvre du MGP	Traitement des plaintes	Durant tout le projet

Tâches	Activités	Période / fréquence	Budget (USD)
	Formation des membres de l'UGP y compris les points focaux E&S ainsi que le cadre chargé du MGP sur le MGP	Durant tout le projet	3 000
TOTAL BUDGET ESTIMATIF :			43 000

La mise en œuvre directe du présent PMPP sera prise en charge par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) représentée par ses deux Points focaux E&S en plus d'un cadre chargé du MGP qui auront la responsabilité d'assurer une surveillance rapprochée et un reportage sur tous les aspects environnementaux et sociaux du Projet.

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liés au projet. Le MGP doit proposer aux parties touchées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce.

Le MGP proposé sur les principes suivants :

- Équité,
- Confidentialité
- Objectivité et indépendance,
- Simplicité et accessibilité,
- Réactivité et efficacité,
- Rapidité et proportionnalité,
- Participation et inclusion sociale

L'OC assurera la responsabilité de la bonne gestion, la coordination et du suivi des plaintes émises concernant le projet. Il est constitué des étapes décrites ci-après.

Tableau 11: Description du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Etape	Actions	Responsable	Moyens / Support	Délai
1	Réception Réception des plaintes aux points d'accès énumérés ci-dessous. Toute personne souhaitant déclarer une situation de manquement est tenue de remplir un formulaire de plainte. Les formulaires de plainte sont accessibles via le site web de l'OC ou	Bureau d'ordre ou Cadre chargé du MGP	- Site web de l'OC : www.oc.com.tn , - Téléphone de l'OC : 00 216 70 557 300 Bureau d'ordre de l'OC,	Immédiat, à la réception de la plainte

		directement via son Bureau d'ordre en version papier.		- Email dédié : offcer.contact@oc.com.tn. - Formulaire de plainte (cf. à l'Annexe A1)	
2	Enregistrement	Chaque plainte reçue se verra attribuer un identifiant et sera enregistrée sur le Registre des plaintes puis sera transmise au Cadre chargé du MGP.	Bureau d'ordre ou Cadre chargé du MGP	- Registre des plaintes (cf. à l'Annexe A2)	Immédiat, à la réception de la plainte
3	Évaluation et attribution	Evaluation de la recevabilité et de la gravité de la plainte. Transmission du formulaire de plainte reçu aux structures concernées par le traitement.	Cadre chargé du MGP	- Lettre ou Email adressé aux structures concernées - Formulaire de plainte	Dans les 24 heures suivant la réception de la plainte
4	Accusé de réception	Envoi d'un accusé de réception au plaignant, l'informant de la réception de la plainte et des prochaines étapes du traitement	Cadre chargé du MGP	- Lettre ou Email adressé à la partie intéressée plaignante	Dans les 48 heures suivant la réception de la plainte
5	Enquête	Enquêter sur la plainte et identifier les options de solutions. Transmettre les résultats de l'enquête et des actions correctives préconisées au Cadre chargé du MGP. Les actions correctives préconisées doivent être proportionnelles à l'ampleur de la plainte.	Responsable de la structure concernée par le traitement de la plainte	- Rapport d'enquête - Registre des plaintes	Dans les meilleurs délais et ne dépassant pas 3 mois
6	Réponse	Répondre au plaignant, en énonçant les conclusions de l'enquête et le règlement proposé.	Cadre chargé du MGP	- Lettre ou Email adressé à la partie intéressée plaignante	Immédiatement après la décision sur le traitement
7	Résolution	Résolution de la plainte en mettant en œuvre des actions correctives.	Responsable de la structure concernée par le traitement de la plainte	- Registre des plaintes	Selon le plan d'action établi (sans délais indus)

8	Appel	<p>Possibilité pour le plaignant de faire appel de la décision, si la plainte n'a pas été réglée de manière satisfaisante.</p> <p>Si la plainte n'a pas été réglée, le Cadre chargé du MGP doit documenter les étapes suivies, la communication avec le plaignant et les décisions prises quant à un renvoi ou un recours à d'autres alternatives, y compris juridiques.</p>	<p>Cadre chargé du MGP</p> <p>Direction des Affaires Juridiques</p>	- Registre des plaintes	Immédiatement après avoir statué sur le besoin du recours
9	Suivi et clôture	Vérification de la mise en œuvre, de la résolution, suivi, évaluation, conclusion et clôture.	Cadre chargé du MGP	- Registre des plaintes.	Hebdomadaire

Les allégations de VBG/HS font partie des plaintes sensibles qui doivent être traitées spécifiquement de façon à assurer la confidentialité, la sécurité et le respect de la victime de manière à éviter éventuellement toutes représailles ou toute atteinte à sa dignité et son intégrité. Les plaintes liées aux VBG feront l'objet d'un suivi plus rapproché de la part de l'UGP conformément au PEES avec des réunions périodiques à effectuer jusqu'à la résolution finale.

À ce jour, aucune plainte n'a été enregistrée dans le cadre du projet parent PRUSA. L'absence de plaintes peut s'expliquer par la nature spécifique du PRUSA, qui est principalement orienté vers le financement d'importations céréalières, essentielles pour le pays, ainsi que pour la fourniture d'un soutien d'urgence visant à couvrir les importations d'orge destinées à la production laitière et les besoins en semences des petits exploitants agricoles pour les prochaines campagnes céréalières.

De plus, une formation est prévue pour les membres de l'UGP, y compris les points focaux E&S ainsi que le cadre chargé du MGP, sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes. Cette formation devrait aborder les différentes étapes du processus de gestion des plaintes, notamment le traitement des plaintes liées aux VBG/HS. Cette formation permettra aux membres de l'UGP de mieux comprendre leur rôle et leurs responsabilités dans le cadre du MGP et de garantir un traitement adéquat et efficace des plaintes.

Cette formation est prévue pour le 13 et 14 Novembre 2024, elle sera animée par le consultant E&S affecté au projet AF#2.

7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

7.1. Aperçu du suivi du PMPP et de l'établissement des rapports

Le suivi du PMPP sera basé à la fois sur des comptes rendus qualitatifs (basés sur les rapports de progression) et quantitatifs liés aux indicateurs de performance concernant l'engagement des parties prenantes et la gestion des plaintes.

Le suivi et l'établissement de rapports du PMPP comprendront les éléments suivants :

- (i) Un rapportage sur l'avancement sur la mise en œuvre des engagements en lien avec la NES10 dans le cadre du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ;

- (ii) Un rapportage qualitatif cumulatif sur les retours d'information reçus lors des activités du PMPP ;
- (iii) Un rapportage quantitatif basé sur les indicateurs inclus dans le présent chapitre du PMPP. Un ensemble d'indicateurs illustratifs pour le suivi et l'établissement de rapports est inclus dans la rubrique suivante.

7.2. Indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi et d'établissement de rapports pour le PMPP du PRUSA sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 12: Indicateurs de suivi du PMPP

Indicateur	Description	Fréquence	Source des données
Nombre de réunions de consultation organisées avec les parties prenantes	Cet indicateur mesurera le nombre de réunions de consultation organisées avec les parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet.	Semestrielle	Comptes rendus de réunions Listes de présence
Nombre de parties prenantes impliquées dans les activités de consultation	Cet indicateur mesurera le nombre de parties prenantes impliquées dans les activités de consultation tout au long de la mise en œuvre du projet.	Semestrielle	Comptes rendus de réunions Listes de présence
Pourcentage de parties prenantes identifiées ayant été consultées au cours du processus de planification et de mise en œuvre du projet.	Cet indicateur mesure la proportion de parties prenantes identifiées qui ont été effectivement consultées et impliquées dans le processus de planification et de mise en œuvre du projet.	Semestrielle	PV des réunions et d'ateliers
Nombre de plaintes reçues et traitées	Cet indicateur mesurera le nombre de plaintes reçues des parties prenantes et traitées par l'UGP.	Semestrielle	Registre des plaintes Rapports de suivi des plaintes
Délai de traitement des plaintes	Cet indicateur mesurera la moyenne des délais entre la réception d'une	Semestrielle	Registre des plaintes Rapports de suivi des plaintes

Indicateur	Description	Fréquence	Source des données
	plainte et sa résolution par l'UGP. Ce qui permettra de contribuer à la mesure de l'efficacité du MGP.		

7.3. Etablissement et diffusion des rapports

Le suivi et l'établissement de rapports du PMPP du PRUSA seront effectués selon deux niveaux :

- Rapport semestriel de l'UGP destiné au COPIL du projet qui intègre les parties prenantes suivantes : le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) ; l'Office des céréales (OC) ; le Ministère de l'Économie et de la Planification (MEP) ; le Ministère des finances (MF) ; le Ministère du Commerce (MC) ; la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA), la Direction Générale du Financement des Investissements et des Organismes Professionnels (DGFIOP) ; le Bureau de la Coopération Internationale. Ce rapport présentera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet, y compris les activités menées, les résultats obtenus et les défis rencontrés. Il inclut également des informations sur la performance du projet en se basant notamment sur les indicateurs de suivi y compris ceux associés à la mise en œuvre du PMPP.
- Rapport semestriel diffusé à la Banque Mondiale relatif à la performance environnementale et sociale du projet et l'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), comprenant la réalisation des activités prévues dans le cadre du PMPP. Ce rapport inclura notamment les indicateurs de suivi, les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes, les plaintes émanant des parties prenantes, les enquêtes ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions correctives associées.

Les outils et méthodes de diffusion de l'information proposés au chapitre « 4.3 Stratégie pour la diffusion de l'information » doivent être utilisés pour la diffusion de ces rapports. Toutes les réunions et autres activités de consultation feront l'objet de comptes rendus qui seront conservés avec des listes de présence signées par les concernés indiquant leurs contacts. Les procès-verbaux des réunions résumant les points de vue des participants doivent également être annexés aux rapports de suivi.

Les rapports de suivi seront préparés par les points focaux E&S du projet, en collaboration avec l'équipe de projet et les parties prenantes concernées. Ils seront soumis aux instances de gouvernance du projet pour examen et approbation avant leur diffusion aux parties prenantes.

ANNEXES

A1 – Formulaire de plainte

A2 – Registre de suivi des plaintes

A3 – Procès-verbaux des réunions de consultation

A1. Formulaire de plainte

FORMULAIRE DE PLAINTE	
Numéro de référence :	Date :
Mode de réception : <input type="checkbox"/> Site Web <input type="checkbox"/> Courrier postal <input type="checkbox"/> Autres	Nom de la personne enregistrant la plainte :
	Lieu de réception :
Activité concernée par la plainte :	Emplacement ou lieu concerné par la plainte:
Nom du plaignant :	<input type="checkbox"/> Prière de maintenir la confidentialité de ma plainte
Adresse complète :	
Méthode de contact souhaitée :	<input type="checkbox"/> Par email : <input type="checkbox"/> Par la poste : <input type="checkbox"/> Par téléphone : <input type="checkbox"/> Autres
Description de la plainte : Que s'est-il passé ? Ou cela est-il arrivé ? Quand cela est-il arrivé ? Qui sont les responsables selon vous ? Quelles sont les conséquences du problème ?	
Documents appuyant la plainte (photos, témoignages, cartes etc.	<input type="checkbox"/> Si oui, ajoutez au formulaire <input type="checkbox"/> Non
Description de la solution souhaitée par le plaignant (si possible)	



REPUBLIQUE
TUNISIENNE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE



OFFICE DES
CEREALES

PROCES-VERBAL

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DEUXIEME FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET DE REPONSE D'URGENCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE PRUSA

Date, lieu et participants :

La rencontre de consultation relative au deuxième financement additionnel du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire en Tunisie PRUSA organisée par l'Office des Céréales s'est tenue le 21 février 2024 au siège de l'Institut National Agronomique de Tunisie, situé au 43 Avenue Charles Nicolle, Tunis en présence des parties prenantes les plus pertinentes pour le projet, à savoir :

- Le Ministère du Commerce (MC)
- La Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole (DGEDA)
- L'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole (AVFA)
- Des entreprises semencières TUNIFERT, SOSEM, COSEM
- La chambre nationale des minoteries de Tunisie relevant de l'UTICA
- La chambre syndicale nationale des boulangeries relevant de l'UTICA
- La fédération nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- Le Syndicat des Agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI)
- Des représentants d'entreprises spécialisées en négoce international de céréales : SUCDEN, DIMITRIAKI, GRAINCORP, BUNGE, DREYFUS, etc.
- Des collecteurs privés de céréales et de légumineuses : CMA, COCEBLE
- L'Organisation Tunisienne pour Informer le Consommateur (OTIC)
- L'association ALERT
- Des étudiants et doctorants à l'Institut National Agronomique de Tunisie (INAT)
- Des directions et des services de l'Office des Céréales (OC) ainsi que les membres de l'UGP du PRUSA.

Ordre du jour :

Cette consultation s'inscrit dans la continuité des actions de mobilisation menées depuis le début du projet conformément au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et au Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du PRUSA, alignés sur la Norme Environnementale et Sociale n°10 du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale. Elle vise à fournir aux parties prenantes toutes les informations nécessaires sur les composantes et activités associées au financement additionnel ; à recueillir leurs avis et suggestions ; à leur permettre de mieux comprendre le projet et renforcer le soutien qu'elles apportent à ce dernier ainsi que leur appropriation ; à améliorer la conception des activités du projet ; et contribuer à la réussite de la mise en œuvre du projet.

Le déroulé de la rencontre s'est organisé comme suit :

- Accueil des participants ;
- Allocution de bienvenue et introduction ;
- Présentation détaillée du PRUSA, de ses composantes, activités et du financement additionnel proposé ;
- Discussions et échanges sur la composante 2 relative à l'approvisionnement d'urgence en blé, recueil des suggestions et préoccupations des parties prenantes ;
- Pause-café ;
- Discussions et échanges sur les composantes 1 et 3 axées sur le soutien aux agriculteurs et le renforcement de la résilience, recueil des contributions des participants ;
- Synthèse de la réunion, mots de remerciement et clôture.

Présentation du contexte et des composantes du financement additionnel :

L'ouverture de la rencontre a été effectuée par Mme Madame Salwa Zouari, Présidente-Directrice Générale de l'Office des Céréales, qui après avoir remercié les participants d'avoir répondu présents à cette consultation publique a présenté le PRUSA ainsi que son contexte général. Lors de sa présentation, Mme Zouari a mis l'accent sur les efforts déployés par le gouvernement dans la mise en œuvre des réformes de la chaîne de valeur des céréales afin de faire face aux vulnérabilités climatiques et financières.

Mme Zouari a insisté sur l'importance de ce financement additionnel pour contribuer à l'atténuation de l'impact de la sécheresse et l'amélioration de la production céréalière. Elle a exprimé sa gratitude envers la Banque Mondiale et les autres banques multilatérales de développement pour leur collaboration visant à renforcer la résilience du secteur céréalier.

Par la suite, Mme Belkahia Boutheina, Cheffe de l'Unité de Gestion de Projet (UGP), a décrit les trois composantes principales de ce financement additionnel. La composante 1, dotée de 145 millions de dollars, vise à atténuer l'impact de la sécheresse sur les petits agriculteurs en fournissant 250 000 tonnes d'orge pour l'alimentation animale, couvrant ainsi 10 semaines de besoins, et en assurant l'accès à 120 000 tonnes de semences améliorées pour les trois prochaines campagnes. Cela bénéficiera à environ 200 000 petits producteurs laitiers et 25 000 petits producteurs céréaliers.

[2]

La composante 2, dotée de 155 millions de dollars, permettra l'achat d'urgence d'environ 352 000 tonnes de blé, équivalant à près de 7 semaines de consommation nationale, afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement en pain et produits céréaliers notamment pour les ménages vulnérables.

Enfin, la composante 3, restructurée, avec un budget de 8,1 millions de dollars, soutiendra des activités visant à renforcer la résilience du secteur, notamment la numérisation de la chaîne de valeur des semences, la communication sur les pratiques agricoles durables et la réduction des pertes alimentaires. Elle inclura aussi la construction d'une unité de conditionnement de semences d'orge.

Mme Belkahia a également annoncé la prolongation de 18 mois de la durée du projet, jusqu'au 31 décembre 2026, afin d'assurer un rétablissement complet des effets de la sécheresse actuelle et une résilience accrue face aux futurs aléas climatiques.

Puis, ce fut au tour de, M. Sadok Hedhly, consultant spécialisé en sauvegardes environnementales et sociales, de présenter le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), ainsi que le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Cette présentation a abordé les objectifs de la démarche systématique de mobilisation des parties prenantes, le contenu type et les éléments clés d'un PMPP, y compris les modalités de mobilisation tout au long du cycle de vie du projet. M. Hedhly a rappelé les liens disponibles pour consulter le PMPP du PRUSA. Concernant le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), il a exposé les principes régissant ce dispositif, tels que l'équité, la confidentialité, l'objectivité, la simplicité et l'accessibilité. Il a également présenté un aperçu du MGP du projet, incluant les responsabilités clés liées au traitement et au suivi des plaintes, ainsi qu'un rappel des canaux mis à la disposition des parties prenantes pour déposer leurs plaintes ou suggestions.

Echanges avec les participants :

Au cours de cette consultation, un échange fructueux et constructif a été initié entre l'ensemble des parties prenantes présentes, sous la modération de M. Leïth Ben Becher, consultant du Projet. Les participants ont ainsi eu l'opportunité de poser des questions d'éclaircissement et d'exprimer leurs réflexions, attentes et préoccupations. Les discussions se sont principalement axées autour des points suivants :

Intervenant :	Question :	Réponse :
Kaouther Rezgui, Service approvisionnement de l'OC	Quel est le calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre effective du financement additionnel et le lancement de l'approvisionnement en blé ?	L'équipe du projet PRUSA a expliqué que plusieurs étapes administratives sont nécessaires entre l'approbation du financement additionnel et sa mise en œuvre opérationnelle. Tout d'abord, le projet doit être validé par le Conseil d'administration de la Banque mondiale. Ensuite, il doit obtenir l'aval de l'Assemblée des représentants du peuple et l'approbation du Conseil des ministres en Tunisie. Une fois ces différentes procédures achevées, la Banque mondiale peut procéder au déblocage des fonds, ce qui prend d'une façon estimative 120 jours après la décision du Conseil

[3]

Intervenant :	Question :	Réponse :
		d'administration de la BM prévue le 14 mars prochain.
Mahmoud Cherif, CHERMAR (BUNGE, DREYFUS)	Les opérateurs privés pourront-ils bénéficier de ce financement additionnel du PRUSA ?	L'équipe du PRUSA a précisé que ce financement additionnel vise spécifiquement à garantir l'approvisionnement en blé pour assurer un accès continu au pain et aux produits céréaliers de base notamment pour les ménages vulnérables, et non pas à soutenir les opérateurs privés. Le projet cible avant tout la sécurité alimentaire des populations les plus précaires.
Manel Ibrahim, Doctorante à l'INAT	Ce financement additionnel prévoit d'importer l'équivalent de 7 semaines de consommation tunisienne en blé. Pensez-vous qu'il soit possible d'atteindre l'autosuffisance céréalière à l'échelle nationale ?	L'équipe du projet a expliqué que les besoins d'importation de blé de la Tunisie concernent principalement le blé tendre, qui est exclusivement utilisé pour la production de pain. Historiquement, la Tunisie a été un pays producteur de blé dur, et la stratégie agricole nationale a toujours été de cultiver le blé dur, qui est mieux adapté à notre climat et dont la valeur marchande est plus élevée sur le marché international. Le projet PRUSA vise à renforcer la résilience et l'efficacité du secteur céréalier tunisien, en mettant l'accent sur la production de blé dur et l'amélioration de la chaîne de valeur des céréales.
Kaouther Rezgui, Chef de Service approvisionnement à l'OC	Quelle est la durée prévue pour le remboursement du prêt accordé dans le cadre du financement additionnel du projet PRUSA ?	L'équipe du projet PRUSA a précisé que la durée de remboursement du prêt octroyé par la Banque Mondiale est de 28 ans, conformément aux termes de l'accord de financement entre la BM et l'Etat tunisien.
Mahmoud Cherif, CHERMAR (BUNGE, DREYFUS)	Dans quelle mesure le projet PRUSA pourrait-il contribuer à renforcer la capacité de la Tunisie à honorer ses paiements auprès des fournisseurs internationaux de céréales ?	Le projet PRUSA, en renforçant la résilience du secteur céréalier tunisien et en préparant le terrain pour les réformes de la chaîne de valeur des céréales, participera indirectement à l'amélioration de la capacité de la Tunisie à faire face à ses engagements financiers envers les fournisseurs internationaux de céréales.
Aziz Bouhejba, SYNAGRI	Outre un résultat d'augmentation de la surface de production de blé en semences certifiées, le projet PRUSA favorisera-t-il des mesures structurantes supplémentaires ? Par ailleurs, nous proposons d'intégrer dans le cadre du projet le développement de la culture de l'espèce triticale, adaptée au climat et aux changements climatiques, notamment les périodes de sécheresse.	Le projet PRUSA intègre effectivement des mesures structurantes puisqu'un de ces objectifs de développement est de renforcer la résilience de la Tunisie aux crises alimentaires en préparant le terrain pour les réformes de la chaîne de valeur des céréales. Il permet d'acquérir des semences de blé certifiées multipliées par les producteurs de semences, et à les distribuer à des prix subventionnés aux petits agriculteurs via les points mandatés

Intervenant :	Question :	Réponse :
	D'autre part, quelles sont les espèces de légumineuses dont le projet prévoit de fournir les semences et de promouvoir la culture ?	<p>de l'OC. De plus, le projet soutiendra l'OC dans le financement de la production de semences de légumineuses intelligentes sur le plan climatique pendant trois campagnes agricoles consécutives, et encouragera la rotation des cultures comme pratique agronomique intelligente face au climat. Une campagne de communication sera menée auprès des producteurs ciblés pour les informer des avantages et des modalités d'utilisation des semences certifiées et des techniques intelligentes face au climat, incluant la rotation des cultures, l'amélioration de la gestion de l'eau, la réduction des pertes de récoltes et des déchets.</p> <p>L'équipe du projet a pris bonne note de la suggestion du SYNAGRI concernant la culture du triticale, céréale adaptée aux conditions de sécheresse. Ce type de proposition pourra être étudié lors de potentielles restructurations futures du PRUSA.</p> <p>Concernant les légumineuses, le choix des espèces n'est pas encore arrêté et se fera en concertation avec les parties prenantes pertinentes notamment le SYNAGRI dans les prochains mois, sur la base de critères agronomiques et climatiques.</p>
Larbi Amdouni, COSEM	Le projet PRUSA prévoit-il de soutenir les entreprises semencières en matière d'infrastructures, notamment en permettant l'augmentation de la capacité et l'amélioration des conditions de stockage du blé ? De plus, concernant les légumineuses, les infrastructures actuellement disponibles au niveau national sont insuffisantes et il manque de débouchés, de financement et de marché garantis pour celles-ci.	<p>L'équipe du projet a pris note de la nécessité de renforcer les infrastructures, en particulier pour le stockage du blé. Ce type de proposition pourra être étudié lors de potentielles restructurations futures du PRUSA.</p> <p>Par ailleurs, la composante 3 du projet inclura un soutien aux activités de structuration de la chaîne de valeur des semences de légumineuses. La conception de ce soutien pourra être affinée lors de prochaines sessions de consultation à court terme.</p>
Ferjani Omrane, SOSEM	Malgré la mise en œuvre du PRUSA, pourquoi le taux d'utilisation des semences certifiées par les agriculteurs tunisiens reste-t-il si faible ?	L'équipe du projet a attesté qu'en réalité, une amélioration a été observée depuis la mise en œuvre du projet PRUSA. Il est attendu que la superficie plantée avec des semences certifiées par les petits exploitants agricoles atteigne 30 % à la clôture du projet, contre 17 % en 2022, qui est la situation de référence de base. Actuellement, cette surface est déjà de 25 %.



Intervenant :	Question :	Réponse :
Moez Fakhfakh, CMA	Le projet PRUSA peut-il être une opportunité pour promouvoir de nouvelles semences comme le triticale, et améliorer les subventions étatiques pour les semences de légumineuses ?	La suggestion sur le triticale a été notée et pourra être étudiée dans le cadre d'une potentielle restructuration future du projet. Concernant les légumineuses, la composante 3 du projet vise à remédier aux distorsions et aux faiblesses structurelles de la chaîne de valeur céréalière. Elle inclura un soutien aux activités de structuration de la chaîne de valeur des semences de légumineuses, dont la conception pourra être affinée lors de prochaines sessions de consultation.
Alain Sfez, SFEZ OFFICE (SUCDEN, DIMITRIAKI, GRAINCORP, etc.)	Dans quel délai le programme d'activités du financement additionnel sera-t-il mis en œuvre de manière opérationnelle ?	L'équipe du projet a indiqué que les activités débiteront dès le lancement de la prochaine campagne céréalière, prévue en juin prochain.
Larbi Amdouni, COSEM	Quel est l'intérêt d'acquérir et d'installer une nouvelle unité de conditionnement de semences au sein de l'OC, alors que nos entreprises fonctionnent en-deçà de leur capacité de production ?	L'équipe du projet a tenu à rassurer le représentant de COSEM sur le fait que l'installation par l'OC d'une unité de conditionnement de semences d'orge dans les locaux de l'OC à Dahmani, dans le cadre de la composante 3 du projet PRUSA, ne vise aucunement à concurrencer ou remplacer les entreprises semencières. Elle permettra simplement d'améliorer la commercialisation et de réduire les pertes et gaspillages, dans l'intérêt de tous les acteurs de la filière semencière.
Souhir Belaid, DGEDA	Il est recommandé de renforcer et d'étendre les efforts en matière de sensibilisation et de communication sur la réduction des pertes de récoltes et des gaspillages alimentaires, en tirant parti de l'expérience du DGEDA dans ce domaine ?	Le projet PRUSA prévoit de mener des campagnes de communication et de sensibilisation pour informer les parties prenantes de la chaîne de valeur des céréales sur des questions critiques, notamment la réduction des pertes de récoltes et des gaspillages alimentaires. De plus, la composante 3 du projet soutiendra l'achèvement de cinq études initiées dans le cadre du projet parent, incluant l'aspect relatif à la réduction des pertes et gaspillages. La DGEDA, partenaire incontournable, joue un rôle central dans la mise en œuvre de ces études, y compris en tant qu'organe de pilotage.
Souhir Belaid, DGEDA	Le projet PRUSA prévoit-il des actions relatives à l'identification des producteurs céréaliers par le biais d'un système de matricules uniques notamment et dans le cadre d'un mapping de l'ensemble des exploitants agricoles ?	L'équipe du projet a indiqué que la composante 3 s'appuiera sur le travail déjà réalisé par la DGEDA en matière de pré-dénombrement des exploitants. L'idée est de capitaliser sur ce travail et de poursuivre ces efforts. En effet, la composante 3 inclura l'identification des superficies cultivées en céréales et des

[6]

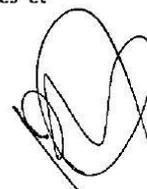
Intervenant :	Question :	Réponse :
		producteurs céréaliers grâce à un système de matricule unique, et ce, en complément d'un financement de la CNUCED.
Souhir Belaid, DGEDA	Quels sont les critères de sélection (ciblage) des producteurs laitiers qui bénéficieront de la fourniture d'orge dans le cadre du projet PRUSA ?	L'équipe du projet a précisé qu'il n'y a pas de critères de sélection spécifiques pour les producteurs laitiers. L'orge sera mise en vente publique avec un accès libre pour tous les producteurs laitiers, ainsi que pour les autres acteurs concernés.
Ikbel Mastouri, AVFA	L'AVFA se tient à la disposition du projet PRUSA pour contribuer activement aux actions de sensibilisation des agriculteurs prévues dans la composante 3.	L'équipe du projet a confirmé compter sur l'expertise et l'appui de l'AVFA, partenaire incontournable, pour mener à bien les activités de sensibilisation des agriculteurs dans le cadre de la composante 3.
Karim Benzarti, Fédération nationale des TIC	Les moyens financiers alloués à la numérisation sont-ils suffisants pour atteindre les objectifs de cette composante ? Quels sont les axes prioritaires de digitalisation dans le cadre du projet ?	L'équipe du projet a souligné que ce volet s'inscrit dans une démarche coordonnée avec d'autres bailleurs de fonds qui sont également impliqués dans des actions de digitalisation et de transformation numérique du secteur céréalier tunisien. Par ailleurs, les modalités précises des actions de numérisation pourront être affinées prochainement, en concertation avec les parties prenantes pertinentes notamment la fédération nationale des TIC.
Souhir Belaid, DGEDA	Le PMPP du projet PRUSA inclut-il les responsabilités de la DGEDA en ce qui concerne la mobilisation des parties prenantes ?	Le PMPP définit effectivement les dates et les modalités de mobilisation des parties prenantes, ainsi que les responsabilités qui leur sont associées. En tant qu'acteur clé dans la mise en œuvre du projet PRUSA, la DGEDA a également un rôle à jouer dans le processus de mobilisation des parties prenantes concernées, conformément aux dispositions du PMPP.

Conclusions et clôture de la consultation :

Au terme de cette consultation publique, les parties prenantes ont exprimé leur satisfaction quant aux éclaircissements apportés par l'équipe du projet PRUSA concernant les différentes composantes et activités du financement additionnel. Les participants ont également apprécié l'occasion qui leur a été donnée de partager leurs réflexions, attentes et préoccupations, et de contribuer ainsi à l'amélioration de la conception des activités du projet.

Les échanges ont permis de mettre en lumière l'importance de la collaboration et de la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la chaîne de valeur des céréales, afin de garantir la sécurité alimentaire du pays et renforcer la résilience du secteur céréalier face aux défis climatiques et économiques.

[7]



L'équipe du projet PRUSA s'est engagée à prendre en compte les suggestions et recommandations formulées par les parties prenantes lors de cette consultation, et à poursuivre le dialogue et la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Lors de prochaines sessions de consultation à court terme, la conception de certaines activités sera affinée en tenant compte des retours et propositions des parties prenantes pertinentes. L'équipe du projet reste déterminée à assurer une collaboration étroite et continue avec tous les acteurs impliqués tout au long de la mise en œuvre du projet, afin de garantir la réussite des actions entreprises et d'atteindre les objectifs fixés

En outre, l'équipe du projet a réaffirmé son engagement à respecter les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, et à veiller à la transparence et à l'inclusion dans la gestion du projet.

Enfin, les parties prenantes ont réitéré leur soutien au projet PRUSA et se sont engagées à contribuer activement à sa réussite, en mettant à profit leurs expertises et compétences respectives, et en œuvrant de concert pour atteindre les objectifs du projet et renforcer la résilience du secteur céréalier en Tunisie.

La séance a été levée à 13h, après que Mme Belkahia Boutheina et M. Sadok Hedhly aient présenté une synthèse des discussions et exprimé leur gratitude pour la participation active et les contributions enrichissantes des parties prenantes à cette consultation publique.

Fait à Tunis le 21/02/2024

**Cheffe de Projet de
Réponse d'Urgence à la Sécurité
Alimentaire en Tunisie
Boutheina Belkahia**

21/02/2024

Feuille de présence

PRUSA. Consultation des parties prenantes
organisme

Noms et prénoms	Fonction	N° Téléphone	Signature
Riachi Lotfi	Président OTIC	98244922	
Kaouthar Rezgani	Chf. d. Service D/C. Apprev	52213875	
Walid Ben Nym	Officier Chiefs	23900400	
Khemissi Raouf	Directeur H. Commerce	98651571	
Jmeil Heblha Tun	Responsable Bénévolat	98255205	
Amis Ben Rayana	Consultant	98370954	
Leith Ben BECKER	Consultant Expert	22327792	
Wadi Ghalori	Directeur UTICA	97686561	
Ben Brahim Riadh	Directeur Office des Cereals	96041070	
Abidi Zaïda	Officier Cereals	55744675	
ARim Ghez	Représentant SPRI-OFFICE	52304705	
Amant Benjani	DAF SOSEM	27390062	
CHERIF FAHROUD	CHERANN	98504634	
Amir Charoubi	Ingénieur agronome CNA	24760768	
Nadim - Jabrouni	Administrateur Conseiller/OC	55128600	
Yohi Noussa	C.S. Bulegus	28202019	
Amrati Tahani	C.S. Bulegus	97-97684311	

21/02/2024

OFFICE DES CEREALES

Feuille de présence

PRUSA - Consultation des parties prenantes
Organisme

Noms et prénoms	Fonction	N° Téléphone	Signature
Zoghban Hichem	COLEBLE Directeur	29282305	
Nomia BRAHAM	BH	56858539	
Kamoun Hedi	ALERT	90765685	
Medrougui Bachir	chef de service DGEDA	29049889	
BEN YOUSSEF ADEL	DGEDA	96876888	
SKOURI RIN	O. Cereals	9267304	
Amdani Larbi	Coord Cereals	98947125	
Fekih N°-Nog	CMH	26777313	
Souhail BELAID	DGEDA/ss direction statistiques	97170781	
Elachim Hamed	étudiants	58037685	
Yosra Bouaziz	Banque mondiale	56107180	
Azil BOUHEJBA	SYNAGRI	54130511	
Ikbel Mastouri	APPA S/Directeur	58043678	
Sanna Sayouni	Technicien	58104364	
Saidok HEDHLY	Consultant BM	25105078	



PV de la réunion avec la mission de la banque mondiale

Le 12/4/2022

Thème : Mesures d'urgence face à la crise alimentaire due à la guerre Russie –Ukraine.

Lieu : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydraulique et de la Pêche.

Présents :

- Chef du Cabinet de Mr le Ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques et de la pêche.

Directeur générale de la Productions Agricole

-Président Directeur général de l'Office de Céréales

-Directeur Général de financement et de l'organisation professionnelle.

- Directeur de la coopération internationale.

Suite à la requête du gouvernement tunisien relative à une opération d'urgence d'assistance technique et financière pour aider la Tunisie pour faire face à la hausse des prix des céréales et des aliments de bétail, une réunion a eu lieu au ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques et de la pêche avec la mission de la banque mondiale.

Les discussions ont porté sur 3axes :

- Le financement des achats de céréale et la hausse des prix
- Les mesures à prendre pour collecter le maximum de cette campagne céréalière (réduction des pertes à tous les niveaux, moisson, incendies, transport et la collecte...). Une augmentation des prix d'achats de s céréale pour cette campagne a été prise (Blé dure à 130D/q, Blé tendre à 100D/q et l'orge à 80D/q)

- Les préparatifs pour réussir la campagne céréalière prochaine pour atteindre l'autosuffisance en blé dur (12millions de qx).

Pour le financement des achats des céréales le PDG de l'Office a présenté l'état d'avancement des achats des commandes qui ont été faites jusqu'à nos jours et a demandé une aide financière pour concrétiser ces achats.

Mme La Cheffes du Cabinet a rappelé des préparatifs pour cette campagne céréalière et les mesures prise pour réduire les pertes et a sollicité un appui financier pour améliorer les conditions de stockage aérien et les silos.

Ainsi elle a présenté le programme de la campagne prochaine pour améliorer la productivité et atteindre l'autosuffisance en blé dure et diminuer les importations par l'incitation à l'extension des emblavures et la fourniture des semences certifiées et les engrais à temps et avoir un stock tampon d'ammonitre autour de 50milles qui sera stocker à Goblat.

Pour concrétiser ces action Mme La cheffe du cabinet a proposé de faire des réunions restreintes avec les départements concernés pour élaborer quelques plan d'action.



PV de la réunion avec la mission de la banque mondiale

Le 13/4/2022

Thème : Mesures d'urgence face à la crise alimentaire due à la guerre Russie –Ukraine.

Lieu : Direction Générale de la Production agricole (DGPA)

Présents :

- Directeur Général de la Production Agricole.
- Directeur général de l'Office de l'Élevage et du Pâturage
- Directeur Général de l'Agence de la vulgarisation et de la Formation Agricole.
- Directeur de la coopération internationale.

Suite à la réunion du 12/4/2022 au cabinet pour finaliser des actions d'appui d'urgence d'assistance technique et financière pour aider la Tunisie pour faire face à la hausse des prix des céréales et des aliments de bétail, une 2ème réunion a eu lieu à la DGPA et à l'AVFA le 13/4/2022 avec la mission de la banque mondiale.

Les discussions ont porté sur :

- Le renforcement de l'AVFA en matière d'aide financière pour la motivation des formateurs et l'acquisition des matériels roulant pour assurer l'encadrement des producteurs pour le bon déroulement de la campagne de moisson actuelle (surtout pour le réglage des moissonneuses et réduction des pertes) ainsi la sensibilisation des agriculteurs pour l'adhésion au programme d'amélioration des

rendements et atteindre l'autosuffisance en blé dur la prochaine campagne.

- Assurer l'approvisionnement des engrais en quantité et temps adéquats par l'appui financier pour l'achat et avoir un stock de 50milles T d'ammonitre.
- Appui financier pour le Groupe Chimique Tunisien pour la mise à niveau de l'usine à Gabes pour être prêt pour la fabrication de l'ammonitre à 27% au lieu de 33% qui pose un problème de sécurité lors de son stockage.
- Possibilité d'aider financièrement l'office d'élevage et du pâturage pour augmenter la production des semences fourragères et mieux valoriser les sous-produit agricoles.

Compte rendu de la réunion du 20 Mai 2022

Portant sur la 1^{ère} consultation des parties prenantes du projet

Préambule :

En réponse aux impacts de la crise engendrée par le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui se sont traduits essentiellement par des hausses des prix des importations des produits alimentaires, notamment des céréales. Et en vue de sécuriser l'approvisionnement en cette matière et pour faire face au surcoût, la banque Mondiale a répondu favorablement à un projet d'une valeur initiale de \$ 100 millions de dollars pour le soutien de la Tunisie.

Ce projet s'articule autour de 3 composantes :

Composante 1 – Achat d'urgence de blé tendre (70 millions de dollars). Cette composante visera à assurer l'approvisionnement en blé tendre afin d'éviter une rupture d'approvisionnement en pain à court terme

Composante 2 – Soutien aux agriculteurs et à la production nationale (25 millions de dollars). Cette composante visera à atténuer l'impact de la hausse internationale des prix des produits de base sur les coûts de production et à assurer une production nationale stable au cours de la prochaine campagne agricole.

Composante 3 – Amélioration de la résilience aux chocs de sécurité alimentaire (5 millions de dollars). Le projet visera à remédier aux distorsions et aux faiblesses structurelles des systèmes de production et d'approvisionnement en grains entiers, de la production à la consommation.

Afin de garantir la réussite pour ce projet un PMPP préliminaire a été élaboré afin de :

- Garantir L'adhésion de tous les intervenants et parties intéressées au projet
- Mesurer l'impact de actions du projet sur les PI
- Permettre Le suivi, le contrôle et l'évaluation de l'avancement du projet et ses impacts sur la Tunisie

Ce plan va être véhiculé à travers un planning de consultations qui seront organisées tout au long de son cycle de vie et appuyé ou corrigé par un Mécanisme de Gestion des Plaintes qui est un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au projet.

La première consultation se rapportant à ce projet s'est tenue par visioconférence le 20 Mai 2022 à partir du siège social de l'office des céréales. Les parties prenantes invitées sont indiquées dans la liste annexée à ce compte rendu.

Les interventions des différentes parties prenantes sont résumées dans le tableau suivant :

Partie Prenante	Résumé de l'intervention de la Partie Prenante	Résumé de la réponse apportée
Cabinet du MARHP	<ul style="list-style-type: none">- La crise Russie Ukraine a confirmé la nécessité de réfléchir sur les voies à prendre pour assurer la sécurité alimentaire en Tunisie.- Il y a une approche multi bailleurs et le projet BM va être complété par d'autres projets de la BAD ou la BERD...- Les nouvelles études prévues dans la composante 3 seront précises et pointues porteront sur la gouvernance de la filière céréalière et l'identification des bénéficiaires des financements, des subventions tout au long des différentes chaînes de valeurs.	-

Office des Céréales	<ul style="list-style-type: none"> - En réponse aux impacts de la crise en mer noire, l'office prône entreprendre des actions qui s'articulent autour de 4 axes qui sont : (i) les achats de blé tendre et d'orge en 2022 et 2023, (ii) l'augmentation des capacités de stockage, (iii) l'augmentation des capacités de transport ferroviaire et (iv) des appuis softs sur la digitalisation, la gouvernance, les études, etc. - La Banque mondiale est sur une approche de réponse à la crise multi bailleurs et éventuellement d'autres bailleurs de fonds vont compléter ce que ce projet n'a pas pu inclure. - Le gouvernement tunisien vise à limiter les impacts de la crise Russie Ukraine à travers les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les achats en céréales - Entreprendre des pourparlers avec de multiples bailleurs de fonds pour assurer le financement des achats et augmenter les capacités de stockage. 	
DGPA 5	<ul style="list-style-type: none"> - Les 2 premières composantes ont été formulées pour répondre en urgence aux besoins nationaux mais nécessitent un suivi permanent de la situation mondiale. - Nécessité et urgence d'agir au niveau national pour accroître la production et la productivité en blé tendre. - Composante 3 : formulée dans un contexte plutôt de conception et réforme de la filière céréalière et dans laquelle il faut surtout mettre l'accent sur le volet digitalisation des procédures de suivi et de la gestion de la campagne. 	<ul style="list-style-type: none"> - la digitalisation est au stade primaire mais l'office travaille sur le développement de ce volet depuis un bon bout de temps. - La digitalisation couvre aujourd'hui le volet commercial de la gestion et l'office vise à digitaliser plusieurs autres volets de gestion qui se rapportent à la collecte, les stocks, le transport, le système de compensation, etc. - L'OC travaille actuellement sur la mobilisation des fonds pour financer son projet de digitalisation.
DGSVCIA 1 + 16	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet et ses composantes sont clairs - Nécessité d'un appui technique et logistique (en ressources humaines et matérielles) du Laboratoire pour assurer les contrôles sur champs. - Demande d'ajouter la DG parmi les Parties intéressées. - Proposition d'intégrer la DG au projet de digitalisation pour pouvoir acheminer les résultats des analyses en temps réel vers les opérateurs concernés. - Vue l'importance du contrôle officiel sur champs et au laboratoire : Demande d'intégrer la DG comme partenaire officiel dans le volet contrôle dans la composante 2 du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet proposé est un premier draft qui a été élaboré dans l'urgence de subvenir aux besoins de la Tunisie surtout en ce qui concerne la composante achats de céréales. - Ce projet est appelé à être complété par les observations et les ajouts des PP. - Une réunion présentielle sera nécessaire pour fixer les termes de références pour le projet de digitalisation et le rôle de chaque PP.
DGEDA 2	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'un programme de soutien des agriculteurs au niveau des engrais. 	-

	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les producteurs à travers la vulgarisation pour accroître la productivité - Pour la composante 3 : est-ce que le projet va s'appuyer sur les études déjà réalisées et qui sont nombreuses ou alors va exiger la réalisation de nouvelles études. - Nécessité de bien cibler les PP concernées et ses rôles respectifs dans la conduite de ce projet. 	
INRAT (Sourour Ayed , chercheur) 15	<ul style="list-style-type: none"> - L'importance du choix de la variété céréalière pour assurer la réussite du projet dans sa composante : amélioration de la production et de la productivité. - En réaction à la composante 1 : Le changement climatique doit nous inciter à réfléchir pour revoir la carte agricole en vue de nous orienter plus vers la production du blé tendre surtout dans les zones semi-arides. - Nécessité d'adapter les paquets techniques et les différentes variétés aux zones de production. - Le financement de l'agriculteur doit être appuyé par un suivi technique pour s'assurer des résultats escomptés. - Nécessité d'améliorer la coordination entre les différents intervenants surtout au niveau de la recherche scientifique, l'encadrement des agriculteurs et le choix des paquets techniques. - Importance de l'assolement dans l'amélioration de la production et la productivité. 	<ul style="list-style-type: none"> - le volet paquet technique sera discuté lors de la mise en œuvre de la composante 3 et surtout à travers la digitalisation qui aura un rôle prépondérant pour améliorer la coordination entre les différents intervenants surtout au niveau de la recherche scientifique.
INGC 8	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut pallier au faible taux d'utilisation des semences certifiées (efforts de vulgarisation). - Proposition de lier l'accès aux financements à l'adoption des semences certifiées et d'un paquet technique. - La mobilisation des parties prenantes et très importante : nécessiter de bien cibler les PP concernées et identifier ses rôles respectifs dans la conduite de ce projet. - Assurer la complémentarité des différents intervenants dans la filière. - Nécessite d'éviter la redondance entre les différents projets en cours et les différents programmes de financement. - L'INGC est prêt à apporter son soutien en matière de digitalisation pour contribuer à la réussite de ce projet. 	-
AVFA 10	<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle important de l'office des Céréales dans la sécurité alimentaire. - Nécessité à ce que l'une des composantes du projet assure l'encadrement technique des agriculteurs pour améliorer la productivité. - Lancer un plan d'encadrement dès maintenant pour réussir la campagne semencière (opération de marketing). - Nécessité de la digitalisation du suivi de la collecte et de la conservation des céréales : appuyer la traçabilité des produits céréaliers. 	-

OEP 13	<ul style="list-style-type: none"> - Interrogation sur le champ d'intervention du projet et s'il englobe les semences fourragères. 	<ul style="list-style-type: none"> - La composante 2 ne prévoit pas de financement de semences fourragères.
Banque Nationale Agricole 3 + 17	<ul style="list-style-type: none"> - En tant que principal pourvoyeur de fonds pour le financement du secteur céréaliier demande d'affectation d'une partie de la ligne de financement au profit de la banque (ligne 13) pour assurer le financement et la confirmation des lettres de crédit d'une part et pour appuyer d'autre part : - Les collecteurs dans leurs besoins en financement relatifs respectivement à l'achat des céréales et à l'entretien des capacités de stockage. - Les producteurs pour le financement des crédits de campagne et les ASM. - Le cout de la ligne : il faut fixer le niveau de la commission de péréquation de change à un niveau qui permet l'accessibilité à cette ligne (en terme de coût) - Demande de Répartir les risques de financement des achats en céréales sur les différentes banques de la place . - La rentabilité du secteur agricole a été à l'origine de la dégradation de la situation financière des agriculteurs et l'aggravation de leurs capacité d'endettement : La BNA réfléchit sur les possibilités d'assainir la situation des agriculteurs . - Le financement durable devrait être assuré par le fonds SIDAF qui a un apport primordial pour permettre le développement du secteur et auquel les agriculteurs doivent adhérer afin de sécuriser le financement et les revenus de l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une réunion sera consacrée au financement de la BNA pour la collecte 2022. - L'OC compte importer 2.7 MQ courant 2022. Il a réussi à financer le 1/3 de ces achats et est en quête de financement pour le 2^{ème} 1/3 des achats qui sont déjà conclus. Et reste à pourvoir le dernier lot des achats futurs de l'OC. - L'oc est en train d'entreprendre des pourparlers avec de multiples bailleurs de fonds pour assurer le financements de ces achats. - L'essentiel est de se mettre d'accord sur les composantes par la suite l'oc se chargera de voir les conditions de financement proposées. - L'adoption du paquet technique par l'agriculteur ne peut que contribuer à lui assurer un revenu minimum et lui permettre d'améliorer et assainir sa situation financière.
Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche 7	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de réussir la campagne de mise en place des semences certifiées - Nécessité d'appuyer l'encadrement technique des producteurs. - Nécessité d'appuyer les programmes de recherches surtout pour répondre aux effets des changements climatiques. - Mettre un programme de nouvelles variétés - Nécessité d'accroître les rendements surtout au niveau des périmètres irrigués. - Difficulté d'accès pour les agriculteurs aux financements bancaires. 	<ul style="list-style-type: none"> -
Syndicat des Agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI) Omar Slama 14	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif est d'accroître les superficies emblavées vue la régression de ces surfaces à cause de la difficulté d'accès au financement bancaire. - Difficulté de reprendre les activités céréalières vue l'orientation du secteur bancaire vers des activités plus sûres et rentables. - Nécessité d'une étude approfondie pour étudier les solutions possibles pour résoudre le problème de l'endettement des agriculteurs et le financement des agriculteurs et des sociétés mutuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les points évoqués seront certainement discutés davantage lors de la mise en œuvre de la composante 3 du projet.

	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'instaurer une prime de stockage (après la date de fin aout) pour permettre aux agriculteurs de mieux gérer leurs stocks de céréales et éviter surtout l'acheminement de ces céréales vers les circuits informels - Nécessité de réfléchir sur le renforcement de l'agriculture durable qui doit faire partie de la stratégie portant sur la sécurité alimentaire. 	
Chambre des collecteurs et des stockeurs des céréales (Omar Chouchène) 18	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'assurer l'approvisionnement en engrais chimiques (composante 2). - Il faut réfléchir sur des lignes de financement au profit des collecteurs pour leur permettre d'investir en vue d'améliorer les conditions de collecte et les moyens de stockage (composante 3) 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les intrants sont aussi importants pour assurer le développement de la filière et la sécurité alimentaire. Et l'office est en pourparlers avec d'autres bailleurs de fonds pour pouvoir trouver les financements nécessaires pour les autres intrants tels que les engrais.
COSEM 12	<ul style="list-style-type: none"> - La composante 2 porte sur la sécurité en semences pour cette campagne et les campagnes futures. - Le projet doit permettre la disponibilité des semences, l'accès facile à ces semences par les producteurs et l'assurance de la qualité et la pureté des semences. - Les sociétés semencières souffrent d'une situation financière qui les accable et les empêche d'investir et de protéger le patrimoine génétique des semences et même d'assurer les dépenses de la gestion courante. - Assurer le stockage des semences dans des conditions adéquates qui permettent de les redistribuer avec la qualité et la disponibilité requises tout en assurant les besoins nationaux des années futures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le système de financement des Sociétés Mutuelles (SM a beaucoup évolué depuis 2019 ce qui a permis à ces dernières d'améliorer leurs situations financières. - La bonne gouvernance du système de financement a même permis d'alléger les charges financières et l'encours global des dettes de la filière céréalière envers les banques. - l'objectif est de s'orienter plus vers le volet financement des investissements rentables et stratégiques.
SOSEM 6 (Chambre des semenciers)	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents services MARHP en concertation avec les sociétés semencières et l'office des céréales ont mis en place un plan pour organiser, rationaliser et promouvoir la production et la mise en place des semences. la 2ème composante devrait aider une meilleure mise en place de ce plan . - Importance du rôle de l'office des céréales dans le développement de la filière céréalière. - Nécessité de clarifier plus les procédures de financement de la campagne céréalière prévu dans la composante 2 et rapprocher tous les intervenants pour mieux réussir la mise en place des semences dans les meilleurs délais et les meilleures conditions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ces idées qui portent sur les mesures d'appui seront prises en considération lors des travaux de finalisation des 3 composantes du projet.
TUNIFERT 4	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'assurer le financement de la collecte 2022. - Urgence de la parution des différents décrets de campagne (21 et 22) pour permettre le versement des avoirs des sociétés semencières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le versement des avoirs de SM reste tributaire de la parution des textes y afférents. - OC en concertation avec les services techniques du MARHP a pu durant l'année

	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de discussion de la convention de financement et de la collecte des semences avant le début de la campagne. - Gestion du reliquat des stocks de semences campagne 2021. 	<p>dernière mettre les jalons pour une bonne gouvernance des relations OC-SM surtout sur le plan financier et sur le volet organisationnel qui touche le cycle semencier .</p>
<p>Bechir Mestiri (Président de CONECT Agri) ⁹</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les mesures ponctuelles de court terme - Seules les mesures structurelles qui supposent un laps de temps raisonnable sont susceptibles d'apporter un plus. - Nécessité de tranquilliser les producteurs quant à l'approvisionnement en engrais afin d'éviter les spéculations sur le marché - Les Sociétés Mutuelles Centrales Agricoles qui sont considérées comme des structures de l'Etat : Nécessité de lancer un programme pour la réappropriation de ces structures par les agriculteurs, tout en cherchant une solution pour assainir la situation financière de ces sociétés en ce qui concerne leurs dettes envers l'office des céréales - Demande de modification de l'organisation actuelle des flux physiques (achat et vente de céréales) et financiers (prix d'achat et primes servies) en permettant aux agriculteurs de négocier directement leurs prix avec les minotiers. - Recentrage des vocations de la BNA en l'orientant davantage vers l'appui des agriculteurs. 	<p>- Les idées avancées ne sont pas assez précises mais le sujet des primes, des marges et des subventions pourraient faire l'objet d'une autre réunion.</p>
<p>Wadii el Gharbi (Chambre nationale des minoteries) ¹¹</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter la composante 3 : quant à la révision du rôle futur et les mandats de l'office des céréales au niveau des importations - Définir le rôle de l'office et des minoteries vue le système de compensation actuel. - Demande de révision des quotas des minoteries en blé tendre. 	<p>- L'oc assure de manière continue l'approvisionnement des minoteries en céréales suivant les quotas fixés en concertation avec les services du ministère du commerce.</p>

Annexe : Liste des parties Prenantes invitées pour la consultation du 20 Mai 2022

Office des Céréales

- Direction Financière
- Direction Approvisionnement
- Direction Etude et Planification

Présidence du Gouvernement

Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

- Bureau de la Coopération Internationale
- Direction Du suivi des entreprises publiques sous tutelle (OST)
- DGPA
- DGFIOF
- DGSVCIA
- DGEDA
- OEP
- IRESA
- INRAT
- INGC
- AVFA

Ministère des Finances

Ministère du Commerce et du développement des exportations

- CGC

Ministère de l'Industrie des mines et de l'énergie

Ministère de l'Economie et de la Planification

Banque Centrale de Tunisie

Banque Nationale Agricole

La Banque de Tunisie

UBCI

La BH

La STB

Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Syndicat des Agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI)

Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

- Chambre des collecteurs et des stockeurs des céréales
- Chambre des semenciers
- Chambre des unités d'Aliments de Bétail

- Chambre nationale des minoteries
- Chambre syndicale nationale des boulangeries

Sociétés mutuelles de production des semences certifiées

- COSEM
- SMCSPS

Sociétés de production des semences certifiées

- SOSEM
- TUNIFERT

Associations (ONG) et les organisations de la société civile

- Organisation tunisienne de défense du consommateur

Organisations Internationales

- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Bailleurs de fonds

- Union Européenne (UE)
- Banque Africaine de Développement (BAD)
- Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BERD)



3348



18 MAI 2022

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
Office Des Céréales

Invitation

En réponse à l'impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale notamment des pays importateurs des produits alimentaires de base, le gouvernement a sollicité la Banque Mondiale pour apporter un soutien technique et financier afin d'aider la Tunisie à faire face à cette nouvelle crise.

Dans cette perspective, la Banque Mondiale propose un projet qui vise principalement à sécuriser l'approvisionnement du pays en céréales durant cette période de perturbation du marché mondial tout en renforçant la résilience du système de production et d'approvisionnement en céréales et en travaillant sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du dispositif étatique de soutien à la filière céréalière, et plus largement aux secteurs de productions alimentaires locales.

Ce projet en cours de conception propose un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) permettant d'évaluer leur niveau d'intérêt et d'adhésion et de tenir compte de leurs opinions et constations soit pendant cette phase d'élaboration du projet ou durant l'exécution de ses différentes composantes.

A ce titre, nous avons le plaisir de vous convier à participer à la réunion qui se tiendra en visioconférence à partir du siège de l'office des céréales et ce le vendredi 20 mai 2022 à 9h30mn.

Prière de confirmer votre participation en envoyant l'adresse email de votre représentant désigné sur offcer.contact@oc.com.tn et ce avant le jeudi 19 mai 2022 à 12h00 pour l'enregistrement afin que nous puissions lui communiquer le lien de participation.

Pour des raisons techniques et organisationnelles l'accès à la réunion sera limité à une seule adresse pour chaque partie prenante invitée .

Veillez noter que l'Office des Céréales répondra aux demandes d'information et aux préoccupations des parties intéressées dans les meilleurs délais en mettant en place une procédure couvrant les différentes étapes y afférentes.

A ce titre, vous trouvez l'intégralité du document PMPP qui peut être consulté dans le site web de l'office des céréales : www.oc.com.tn

Etant donnée que votre établissement est considéré comme une partie prenante concernée par le projet, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance dudit document et de nous faire part éventuellement de votre avis, vos commentaires, suggestions et demandes de clarification vis-à-vis particulièrement aux modes de communication externes et à la procédure préconisée pour la gestion des plaintes, ainsi que sur les mesures envisagées et adoptées en conséquence lors de la visioconférence du vendredi 20 mai ou bien par email à l'adresse : offcer.contact@oc.com.tn et ce dans un délai ne dépassant pas le 27 mai 2022.

En espérant vous compter parmi les membres présents, nous vous prions d'agrèer, Madame / Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président Directeur Général
de l'Office des Céréales



The image shows a blue ink signature and an official circular stamp. The stamp contains the text 'Le Président Directeur Général De l'Office des Céréales' and the name 'KTHIRI Bechir' in a stylized font. The signature is written over the stamp.



محضر جلسة

في إطار الاستعداد لموسم التجميع 2022 انعقدت جلسة عمل يوم الجمعة 27 ماي 2022 بديوان الحبوب حضرها ممثلون عن إدارات التزويد والمالية والتدقيق الداخلي والشؤون القانونية والتنمية والجودة عن ديوان الحبوب وممثلو مؤسسات إنتاج البذور حسب قائمة الحضور المصاحبة وذلك لمتابعة الاستعدادات لتجميع البذور ومناقشة اتفاقيات تمويل وتجميع بذور الحبوب المثبتة ودعم أسعار بيعها لموسم التجميع 2022-2023. هذا الاجتماع التشاوري يهدف أيضا إلى تشريك أصحاب المصلحة في تحقيق أهداف مشروع التدخل العاجل من أجل الأمن الغذائي في تونس من خلال جمع آراء واقتراحات وتوصيات شركات البذور و تحقيق مشاركتهم في عملية صنع القرار لإنجاح المشروع.

وبعد تدخّل ممثلي مختلف مؤسسات إنتاج البذور حول بعض الفصول بالاتفاقية وخاصة المتعلقة بالمراقبة الذاتية وحوكمة برامج إكثار وإنتاج أصناف البذور المثبتة والنقاش تم الاتفاق على ما يلي:

المحافظة على نفس فصول اتفاقيات الموسم الفارط مع تعديل وإضافة بعض الفصول التي تخص التصرف في الفواضل والفوارق الناجمة عن تداول بذور الحبوب بوحدة التكيف، وقيمة منحة الخزن المستخلصة في صورة تسجيل نقص في الكميات المجمعة والتمولة من قبل الديوان وإضافة فصل بخصوص ضرورة احترام هذه الاتفاقيات لمواصلة الانتفاع بتمويل ديوان الحبوب.

وتمّ كذلك الاتفاق على :

- ضبط آجال صرف منح التنقية موفى شهر مارس من كل سنة حتى يتمّ إنجاز مرحلة المراقبة الحقلية وتنقية حقول الإكثار
- اعتماد هيكل أسعار محيّن لفوترة الكميات التي يتمّ وضعها بالمراكز قبل صدور هيكل الأسعار خلال شهر فيفري وذلك باعتبار أسعار الحبوب عند الإنتاج ومنح التنقية ومنح وهوامش التجميع والخزن استنادا إلى النصوص الترتيبية الصادرة.
- إمكانية المحافظة على كميات من البذور المتخذة المداواة حسب حاجيات القطاع وبإذن من سلطة الإشراف

وتمّ الاتفاق على تحيين الاتفاقيات وموافاة مؤسسات إنتاج البذور المنخرطة في برنامج إكثار بذور الحبوب المثبتة لموسم 2022-2023 بنسخ محيئة لإمضائها.

وتتم التأكيد على موافاة ديوان الحبوب على العنوان الالكتروني
offcer.contact@oc.com.tn باقتراحات الشركات المنتجة للبذور بخصوصالانتفاع
بتمويل ديوان الحبوب في علاقة بمشروع التمويل الوارد لبرنامج البذور خلال الموسم الفلاحي
2023-2022.



Procès-Verbal de Réunion

Dans le cadre de l'Accord de Prêt BIRD N°9432-TN conclu le 04 juillet 2022 entre la République Tunisienne et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) d'un montant de Cent Trente Millions (**130.000.000**) Dollars pour contribuer au financement du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire dont l'une de ses composantes financera l'approvisionnement des semences de qualité pour les petits producteurs de blé afin de sécuriser la prochaine campagne de semis en octobre 2022 à raison de Vingt Cinq Millions (**25.000.000**) Dollars, une séance de travail a eu lieu le 31 Août 2022 à 13h00 au siège de l'Office des Céréales qui a été présidée par le Chef du Projet Mr le Directeur Général Adjoint et en présence de la Représentante de la Banque Mondiale, des Représentants des Sociétés Semencières (SOSEM et TUNIFERT) et des Responsables de l'Office des Céréales.

Cette réunion de consultation s'inscrit aussi dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du PRUSA. Son objectif est de recueillir les opinions, préoccupations, craintes, suggestions et recommandations des entreprises semencières sur le projet en les impliquant dans le processus de prise de décision.

Lors de la Réunion, le Chef de Projet a déclaré que l'objectif de l'Office des Céréales est de se bénéficier de la totalité du Montant de 25.000.000 Dollars pour pouvoir exécuter le projet sus-indiqué.

Après les discussions entre les participants, il est convenu qu'il y ait deux cas qui se présentent selon leur mode de financement de l'approvisionnement des semences :

- 1- Les deux Sociétés Semencières COSEM et CCSPS ont été financé par l'Office des Céréales d'un montant de 30.000.000 Dinars Tunisiens pour l'approvisionnement des semences, ce montant est considéré comme une partie de prêt payée d'avance par l'Office des Céréales et justifié par les pièces de paiement des agriculteurs.
- 2- Les deux autres Sociétés Semencières SOSEM et TUNIFERT ont financé l'approvisionnement des semences par leurs propres moyens d'un montant de

28.000.000 Dinars Tunisiens qui seront facturés par quinzaine à l'Office des Céréales selon les quantités de semences vendues au plus tard le 15 janvier 2023. Dans ce cas les deux Sociétés Semencières SOSEM et TUNIFERT peuvent présenter à l'Office des Céréales des mémoires de dépenses justifiées par les pièces de paiement des agriculteurs.

28.000.000 Dinars Tunisiens qui seront facturés par quinzaine à l'Office des Céréales selon les quantités de semences vendues au plus tard le 15 janvier 2023. Dans ce cas les deux Sociétés Semencières SOSEM et TUNIFERT peuvent présenter à l'Office des Céréales des mémoires de dépenses justifiées par les pièces de paiement des agriculteurs.

La représentante de la Banque Mondiale demande des copies des conventions signées entre les sociétés semencières et l'Office des Céréales et des exemples de pièces de paiement des agriculteurs

LES PARTICIPANTS

***OFFICE DES CEREALES**

D.G.A : MR NABIL ZARROUK

DIRECTEUR AUDIT : MR NIZAR AYARI

DIRECTEUR FINANCIER : MME HBIBA DRIDI

CHEF SERVICE : MR AYMEN NAJI

ADMINISTRATEUR CONSEILLER : MME AYDA CHAKROUN

ADMINISTRATEUR CONSEILLER : MME NADIA JABNOUNI

***BANQUE MONDIALE**

SPECIALISTE AGRICOLE : MME YOSRA BOUAZIZ

***TUNIFERT**

DIRECTEUR GENERAL : MME IMEN EL AMRI BEN JMII

DIRECTEUR FINANCIER : MR RIDHA JABNOUN

***SOSEM**

DIRECTEUR GENERAL : MR JALEL EL OUNI



REPUBLIQUE
TUNISIENNE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE



OFFICE DES
CEREALES

PROCES-VERBAL

PROJET DE REPONSE D'URGENCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE PRUSA : CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PGES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES

La rencontre de consultation relative au projet de production de semences s'est tenue le 5 avril 2023 au siège de l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) situé au Berges du Lac à Tunis en présence des parties prenantes suivantes : les entreprises semencières CCSPS, COSEM, SOSEM et TUNIFERT, les Transporteurs de blé, la Chambre Syndicale Nationale des Transporteurs Routiers de Marchandises pour Autrui des Agriculteurs, la CRDA de Bizerte, la CRDA de Béja, l'Institut National des Grandes Cultures (INGC), la Direction Générale Production Agricole (DGPA), l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) et les membres de l'UGP du PRUSA. Cette rencontre a donc enregistré la participation des parties prenantes les plus pertinentes pour le projet.

L'ouverture de la rencontre a été effectuée par Mme Belkahia Boutheina, Cheffe de l'Unité de Gestion de Projet (UGP), qui a présenté le PRUSA, son contexte, ses composantes, ainsi que son organisation (COPII et UGP). Par la suite, M. Sadok Hedhly, consultant spécialisé en sauvegardes environnementales et sociales, en charge de l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), a présenté le cadre environnemental et social de la Banque mondiale (Normes Environnementales et Sociales NES), ainsi que le PGES du PRUSA pour la production de semences certifiées. Cette présentation a abordé plusieurs sujets tels que la définition d'un PGES, les sites concernés, les impacts environnementaux et sociaux positifs et négatifs, les mesures de mitigation préconisées, le plan de suivi environnemental et social, le renforcement des capacités et de la formation, et le mécanisme de gestion des plaintes. Enfin, un débat a été ouvert à l'ensemble des parties participantes pour une prise de parole et des discussions constructives.

L'objectif de cette réunion était de permettre aux parties prenantes de s'exprimer sur les différentes thématiques liées au projet et de formuler des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du

 [1]

Plan de gestion environnementale et sociale. La réunion organisée par l'Office des céréales, en charge du pilotage du projet à travers l'UGP, a permis d'échanger de manière constructive sur les différentes préoccupations et attentes des parties prenantes.

Lors de cette réunion, la parole a été donnée aux participants qui ont posé des questions d'éclaircissement et ont fait part de leurs avis, attentes et préoccupations qui se résument autour des points suivants :

Intervenant :	Question :	Réponse :
Société COSEM	Les entreprises semencières ont du mal à trouver des filières pour le traitement de leurs déchets, notamment les déchets d'emballages souillés et les déchets issus du nettoyage des céréales. Ces déchets ne trouvent pas preneur et cela constitue un blocage pour les entreprises.	Étant donné que le Centre de traitement des déchets industriels et spéciaux de Jradou est toujours fermé, les entreprises semencières sont obligées de stocker les déchets dangereux sur leur site dans des conditions contrôlées, en attendant son ouverture. Pour ce qui est des déchets organiques issus du nettoyage des céréales, des filières de valorisation pourraient être trouvées.
Direction Générale de la Production Agricole (DGPA)	Outre l'impact des pesticides sur la biodiversité et la gestion des ressources naturelles, il est essentiel que le PGES prenne également en compte l'impact des pesticides sur la santé des travailleurs.	La Direction générale de la production agricole a soulevé une préoccupation importante concernant l'impact des pesticides sur la santé des travailleurs. Nous tenons à rassurer que le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a pris en compte cette question en incluant la NES n°2 qui traite des conditions de travail et de la protection des travailleurs. A noter que le PGES comporte une évaluation des risques par rapport à l'ensemble des NES applicables. En effet, le PGES propose des mesures d'atténuation qui couvrent toutes les activités liées aux pesticides, notamment l'achat, le transport et le stockage, le dosage et le mélange, l'application ou la pulvérisation du produit, ainsi que la gestion des emballages vides.
Agence Nationale de	Il est important que les mesures de gestion des déchets dangereux	La remarque de l'ANPE est tout à fait pertinente et sera bien prise en

 [2]

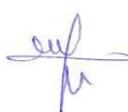








Protection de l'Environnement (ANPE)	couvrent les conteneurs de pesticides périmés.	compte. La gestion adéquate des conteneurs de pesticides périmés est une préoccupation importante et le Plan de gestion environnementale et sociale intégrera des mesures spécifiques pour assurer la collecte et l'élimination appropriées de ces déchets dangereux.
SOSEM	Étant donné l'impact environnemental significatif des emballages en plastique, ne serait-il pas judicieux d'établir un standard pour éliminer les emballages en plastique pour les semences et promouvoir l'utilisation de sacs biodégradables ?	Bien que l'utilisation de sacs en plastique pour les unités de production de semences certifiées soit la norme, nous sommes conscients de l'impact environnemental de ces emballages. Cependant, le remplacement des sacs plastiques par des sacs en papier nécessiterait des coûts importants pour modifier les processus de production. Néanmoins, une action de substitution des sacs plastiques par des sacs biodégradables est envisageable dans le cadre de projets futurs. Il convient également de noter que les sacs d'emballage plastique actuellement utilisés sont réutilisés par les agriculteurs.
Direction Générale de la Production Agricole	Quelles sont les mesures prévues par le projet pour aider les sociétés semencières à mettre en œuvre le PGES ?	Le projet ne prévoit pas l'acquisition d'équipements ou l'installation d'infrastructures pour les sociétés semencières. En revanche, l'UGP prévoit de fournir une assistance technique aux sociétés semencières, notamment en leur offrant des formations et un suivi sur le terrain pour aider à la mise en œuvre des actions prévues dans le PGES. Cette assistance technique sera cruciale pour aider les sociétés semencières à adopter les pratiques environnementales durables recommandées par le projet.


 [3]
 




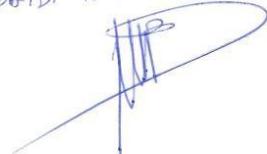
Société COSEM	La nature de l'activité de production de semences ne permet pas d'éliminer techniquement les poussières. De plus, les normes en matière de limites d'exposition aux poussières organiques ne sont pas connues par les semenciers.	La mise en place de systèmes de pré-nettoyage et de dépoussiérage centralisé et par points permettrait de réduire le niveau d'exposition à des niveaux acceptables pour les travailleurs. Toutefois, il est important que les entreprises semencières connaissent les normes en matière de limite d'exposition aux poussières organiques et mettent en place des mesures supplémentaires si nécessaire. Des études d'exposition aux poussières organiques pourront être réalisées par des organismes spécialisés afin de valider l'efficacité des systèmes de dépoussiérage actuels. Le projet est déterminé à travailler en étroite collaboration avec les semenciers et les autres parties prenantes notamment à travers son assistance technique pour garantir le respect des normes en matière de sécurité et de santé au travail.
Société de Transport du blé	Il y a un constat de non-adaptation des moyens de transports (remorques) de la part de plusieurs transporteurs de blé, ce qui entraîne une génération d'impuretés et de poussières. Comment le projet compte-t-il remédier à cette situation ?	Le projet met en place des mesures pour maîtriser les conditions de transport des céréales, y compris l'adéquation des camions. L'Office des Céréales, en tant qu'institution pilote du projet, et les sociétés semencières sont tenus de réaliser des contrôles sur les transporteurs pour s'assurer que leurs camions de transport répondent aux normes requises. Des actions de sensibilisation sont également à réaliser pour encourager les transporteurs à utiliser des moyens de transport adaptés dans le but de garantir des conditions de transport optimales pour les céréales et ainsi préserver leur qualité.

[4]

Les divers ont porté sur des échanges informels dans une atmosphère conviviale.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Belkahia Boutheina et M. Sadok Hedhly ont réitéré leurs remerciements à tous les participants et ont rappelé l'importance du projet pour l'amélioration de la production de semences dans une optique de durabilité environnementale et sociale, en garantissant la sécurité et la santé des travailleurs et en réduisant l'impact environnemental et sociale de ses activités.

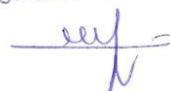
Fait à Tunis le 05/04/2023

Sadi' Abdessattar


Cheffe IR USA
Boutheina BELKAHIA



Lassaad Keblachi



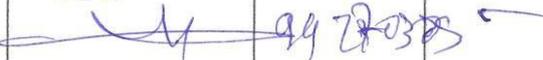
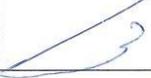
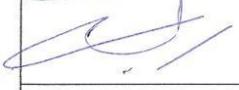
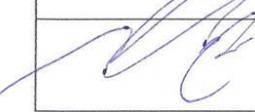
Nadia Jabrouni



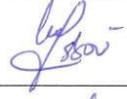
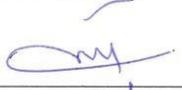
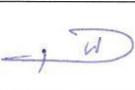
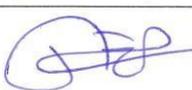
Zheni' Dorraf



بطاقة حضور
الاستشارة العامة حول خطة الإدارة البيئية والاجتماعية
المتعلقة بإنتاج البذور الممتازة
المعهد العربي لرؤساء المؤسسات
05 أفريل 2023

العدد الرتبي	الإسم واللقب	المؤسسة	الصفة	البريد الإلكتروني/ رقم الهاتف	الإمضاء
11	هادية التومي	ديوان الحبوب	مهندسة رئيسة رئيسة مصلحة	Taimi.hedi@poc.gov.tn	
12	أحمد عبدالمعطي	ANPE	مدير	ahmedmehdichitaoui@gmail.com	
13	سيف الدين بويحيى	فلاح		99 770388	
14	مختار طرش	مهندس Cossem	مدير	molaku.tarshi@gmail.com	
15	سيف الدين بويحيى	Cossem	مهندس Engineering	labbanis.1991@gmail.com	
16	جلال العرفسي	SASEM	D.G	Jalel.lorini@pssm.tn	
17	نورالأنصار	مدير مديرية البذور	رئيسة فرقة	naoufallah.mur@yahoo.fr	
18	ياسمين بن صالح	DGPA	مديرة	bs.raboa@yahoo.fr	
19					
20	عبدالمعطي الباجي	SATT SRTT	مدير	Pidiha@gnat.tn	

بطاقة حضور
الاستشارة العامة حول خطة الإدارة البيئية والاجتماعية
المتعلقة بإنتاج البذور الممتازة
المعهد العربي لرؤساء المؤسسات
05 أفريل 2023

العدد الرتبي	الإسم واللقب	المؤسسة	الصفة	البريد الإلكتروني/ رقم الهاتف	الإمضاء
1	إبتغال يساغي	INGC	مهندسة ماستر	abtebltahle@gmail.com	
2	أيمن الحليبي بن جويج	TONIFERT	DG	www.tonifert.com @sepaingroup.com	
3	ياسر آلنصي	COSEM	Ingenieur Agronomie	Yasraelfemsi@gmail.com	
4	ياسمين العروبي	CCSPS	معدلة التكبير	ysw@ccsp.com	
5	حنان حيدر	Tunfert	مهندسة Commercielle	smail.haidar@gmail.com	
6	الحبيب العروبي	كوسم	مدير عام	h.abu@cosm.com	
7	احمد سطا	DGPA	رئيس مجلس	ahmedata@gmail.com	
8	منى البلوفا	CRDA Bizerte	رئيسة الإنتاج النباتي	baccouche 20022004@gmail.com	
9	حميد الوحد الصحير	CRDA Beja	رئيسة الإنتاج النباتي	majidw@beja.com	
10	محمد الناصر ناج	COSEM	Vice Pres	h.taj@cosm.com	

بطاقة حضور
الاستشارة العامة حول خطة الإدارة البيئية والاجتماعية
المتعلقة بإنتاج البذور الممتازة
المعهد العربي لرؤساء المؤسسات
05 أفريل 2023

العدد الرتبي	الإسم واللقب	المؤسسة	الصفة	البريد الإلكتروني/ رقم الهاتف	الإمضاء
21	أسعد العداوي	س.ع	كاتب		
22	دريشان الزهاني	س.ع	رئيس		
23	لمياء مخرجون	س.ع	مستشار		
24	طارق الهداي	س.ع	مستشار	s.bethly @gmail.com	
25	نادية جويون	س.ع	مستشار	madia.jabnati @oc.com.tn	
26	ليلى تاهاهو	س.ع	مستشار		
27					
28					
29					
30					